

Neuvième Année N°4

Octobre-Décembre 1922



BULLETIN DES AMIS

DU



MUSIQUE ANNAMITE ; AIRS TRADITIONNELS

Par E. LE BRIS,
Professeur au Quốc-Học.

A mon frère HENRI,
 un des membres fondateurs
 du Vieux Hué.

Introduction.

Notre collection des « Bulletins des Amis du Vieux Hué » possède un numéro fort original pour ceux qui s'intéressent aux questions d'art annamite, le numéro 3 de l'année 1919, relatif à la Musique à Hué.

Ce numéro, dû à la collaboration de M. **Hoàng-Yên**, suscita à son heure beaucoup de critiques ; dans les milieux musiciens, l'éternelle querelle des « anciens et des modernes » reprit de plus belle, les uns félicitant hautement l'auteur de bafouer vertement ceux qui osent se départir des règles immuables transmises de génération à génération, les autres, ceux qui veulent de l'air, toujours plus d'air, se refusant à subir le joug de principes surannés et presque désuets et se réclamant de leur droit de vouloir des moyens nouveaux, des formes rajeunies, plus en harmonie avec leur mentalité transformée au contact des Occidentaux.

Les membres français des A. V. H., par contre, virent sans grand enthousiasme paraître ce bulletin, et cela pour plusieurs raisons :

d'abord, parce que n'étant pas étudiée à un point de vue objectif et semblant être plutôt une thèse en faveur de telle ou telle école musicale, cette étude perdait à leurs yeux beaucoup de sa valeur documentaire, mais surtout parce que la transcription des airs populaires ayant été faite en caractères chinois, il leur était impossible d'y retrouver les *Lưu-Thủy, Kim-Tiền, Phú-Lục*, etc., qui sont sur les lèvres de tous les Annamites.

Des amis m'ayant demandé une interprétation européenne du Bulletin n° 3 de 1919, j'ai tâché de traduire d'une part les airs annamites dans leur forme ancestrale dite classique, et d'autre part ces mêmes airs transformés par la suite des temps et tels qu'ils sont joués par les musiciens d'aujourd'hui.

Une étude approfondie de la musique annamite dépasserait les limites d'investigation que peut se permettre l'Association des Amis du Vieux Huê. M'adressant, en outre, à des lecteurs de formation musicale toute différente, j'ai été parfois dans l'obligation de rester dans des généralités trop succinctes. Mais cet article étant plutôt un article de vulgarisation complétant celui de M. Hoàng-Yên, je me suis essayé à rester clair et compréhensible pour tous. Si, cependant, pour la musique d'ici je suis moins laudatif que l'auteur de la « Musique à Hué », je prie mes collègues annamites de ne pas y chercher la moindre acrimonie : j'aime trop tout ce qui mérite d'être aimé en Annam pour ne pas donner mon opinion désintéressée, au risque de froisser les convictions musicales de tel ou tel artiste de Hué.

J'ai cru bon, pour l'édification de chacun, de comparer l'évolution des musiques européenne et annamite, puis de parler des moyens d'expression propres à chaque race : mélodie, rythme, harmonie, chants, et, enfin, de donner un aperçu rapide de l'orchestre annamite, avant la traduction des airs pour *đờn-nguyệt* et *đờn-tranh* recueillis par M. Yên (1).

(1) Je tiens à remercier ici mon ancien élève et ami M. Võ-Trũy, qui a été mon professeur de musique annamite. — Je remercie aussi M. Ưng-Thiệu, instituteur à l'Ecole Chaigneau, fin lettré et poète subtil, qui m'a aidé dans la traduction des chants populaires donnés plus loin.

I. — MUSIQUE EUROPÉENNE ET MUSIQUE ANNAMITE

L'âme a besoin, pour s'épandre, de s'extérioriser dans des formes qui sont la manifestation tangible de ses aspirations.

Les arts plastiques trouvent dans la nature leurs éléments constitutifs, à savoir formes et couleurs. La poésie emprunte aux mots précis des langues les moyens d'exprimer la beauté des sentiments et des choses. La musique aussi est soumise aux lois du motif et de l'ordre, mais l'art musical est vraiment plus que tous les autres une pure création de l'homme, car s'il trouve dans la nature le son, il ne peut s'en servir qu'après des transformations innombrables, puisque ce son ne se présente jamais ni sous l'aspect d'enchaînements consécutifs ni sous celui de combinaisons simultanées. L'histoire de ces transformations depuis les premiers âges de l'humanité est l'histoire même de la musique. Une étude ethnographique approfondie des anciens et des peuples primitifs montre que l'évolution a été partout sensiblement la même. D'abord, l'habitude d'émettre des sons musicaux s'est associée aux émotions les plus énergiques, la victoire, la haine, l'amour, puis le parler modulé a accompagné certains actes de la vie journalière, ensuite est venu l'emploi de sons cadencés accentuant le rythme des gestes, des danses.

Enfin, la mélodie, la modulation, le contrepoint et l'harmonie ont achevé la transformation de l'art primitif et lui ont donné le caractère qu'il a de nos jours. Guy d'Arrezzo, Grégoire de Tours, Palestrina, Monteverdi, Rameau, Bach, Beethoven, Wagner, Debussy, parmi mille autres, ont été des novateurs et marquent dans la musique occidentale les étapes successives que les artistes des temps passés ont franchies.

Cette recherche constante de moyens nouveaux, ce désir de s'affranchir des formes surannées pour s'exprimer conformément aux sentiments de l'époque, est la caractéristique de l'art européen, et en cela il diffère totalement de l'art extrême-oriental.

M. Hoàng-Yèn est Tàn-Sĩ (1), et en conséquence tient à ne pas s'écarter des idées acquises dans le livre des Rites (2) ou le livre des Odes (3). Quand il énonce un principe musical, il en parle comme d'un dogme intangible et se retranche immédiatement derrière une citation de poète ou de philosophe des temps les plus reculés ;

(1) Docteur ès-lettres chinoises.

(2) *Kinh-Lễ*.

(3) *Thi-Kinh*.

cependant, à l'examen, cette explication ne peut que faire sourire un esprit critique nourri aux sources de la raison et de la logique.

Les airs nouveaux sont pour lui « grossiers, vulgaires, inconvenants, entièrement imprégnés de libertinage », et il craint que la musique ne dégénère en « compositions de l'époque des royaumes des **Trịnh** et des **Vệ**, et que les mœurs ne se corrompent avec elle », ceci, sans doute, si les musiciens ne se conforment pas aux règles édictées par je département spécial de la Musique au Ministère des Rites.

Et pour montrer qu'il est essentiellement « réactionnaire », il ajoute : « ...on n'a aucun besoin et même on n'a pas le temps d'inventer encore de nouvelles méthodes. Il en est de même de la musique. Les vieux airs sont tellement nombreux qu'on ne peut les savoir tous ; à quoi bon inventer encore de nouveaux morceaux ? » (1).

Hélas ! « L'Orient est l'Orient, l'Occident est l'Occident, et jamais ils ne se rencontreront ».

Plus qu'en philosophie, cette opinion est vraie si l'on cause musique. La conception annamite d'un art aussi puissant, aussi fini, nous échappe. Un musicien, dans ces pays, est celui qui joue les cinq instruments classiques : *tranh, nguyệt, tỳ, nhị* et *tam*, et qui connaît par cœur les *đờn-khách* (airs du Nord) et les *đờn-nam* (airs du Sud) ; un peu d'habileté sur l'un ou l'autre, et l'on est consacré artiste. Aussi, M. **Yên** peut-il dire : « Hué est la source de la musique annamite ; les musiciens y sont nombreux comme les arbres dans la grande forêt, et de tout temps on y a compté des musiciens célèbres ».

En Europe, par contre, les musiciens sont rares, car la musique est devenue une science et nécessité, en plus d'aptitudes artistiques naturelles, des études longues, soit pour acquérir la technique complète d'instruments compliqués comme le violon ou le piano, soit encore pour se pénétrer de toutes les règles subtiles de l'harmonie et de l'orchestration.

Je disais plus haut qu'on pouvait établir un parallèle entre l'évolution de la musique chez tous les peuples. Or, si l'on veut trouver des points exacts de comparaison avec la musique annamite, il faut se reporter en Europe au VI^e ou au VII^e siècle, avant que les premiers essais de contrepoint n'aient permis de transformer l'art du plain-chant

(1) Il est assez curieux de rapprocher de ce réquisitoire de M. **Yên** contre toute évolution, le manifeste de la Schola Cantorum qui, par la voix d'un de ses fondateurs, Charles Bordes, devait devenir le Credo de la jeune école : « Nous voulons, disait-il, le discours libre dans la musique libre, la mélodie continue, la variation infinie, la liberté en un mot de la phrase musicale. Nous voulons le triomphe de la musique naturelle, libre et mouvante comme le discours, plastique et rythmique comme la danse antique ».



Planche LXXVII. — Joueuse de *đàn-tranh* (guitare à 16 cordes.)
(Aquarelle de M. Ton -That -Sa.)

exclusivement mélodique en art polyphonique. Ce pas décisif fait dans l'histoire musicale occidentale n'alla pas sans difficultés, et l'union de deux sons différents parut d'abord monstrueux aux adeptes du chant sacré. Nous trouvons dans le troisième Concile de Tours cette phrase significative : « Toutes les choses où se trouvent les attraits des yeux et des oreilles, par où l'on croit que la vigueur de l'âme puisse être amollie, comme on peut le ressentir dans certaines sortes de musique et autres choses semblables, doivent être évitées par les ministres de Dieu... » Les trouvères, troubadours, et ménestrels, qui sur leur viole d'amour ou leur viole de gambe suivaient des aspirations nouvelles en transformant les hymnes religieux au gré de leur fantaisie, eurent à combattre pour faire triompher leur « musique profane », jusqu'au jour où le pape Pie IV, au XVI^e siècle, chargea Palestrina de réformer la musique religieuse pour « assurer par un contrepoint plus simple et moins embrouillé la parfaite intelligence des textes que l'ancien style laissait difficilement comprendre ».

M. Hoàng-Yên, s'il avait vécu en ces temps lointains, aurait été certainement un ennemi de cette musique profane, qui cependant a triomphé, et aurait appelé à son secours Orphée, Epiménide, Thalès de Milet, Solon et Platon. Quels accents fulminants n'aurait-il pas trouvé s'il avait assisté au premier concert où Monteverde, au XVII^e siècle, osa pour la première fois faire entendre un accord dissonant, celui pourtant bien anodin de septième de dominante !

Cependant, quoique fassent les « anciens », l'inéluctable loi de l'évolution transformera la musique annamite et rompra les règles étroites dans lesquelles elle étouffe. Déjà les airs du Sud (*đòn-nam*) sont moins traditionnalistes que les *đòn-khách*, et il n'est pas rare d'entendre cette phrase :



chantée en mineur, sur un rythme lent et triste comme il sied aux airs du Sud (1) :



(1) Cette transformation du *la* en *la* bémol est sûrement due à la diffusion du *đòn-bầu*, qui permet plus que tout autre instrument de faire entendre les demi-tons.

Mais l'impossibilité de traduire exactement en caractères chinois ou en notation européenne, ce que chantent les voix et les instruments, est un insurmontable obstacle au progrès.

Il faudra pour triompher de cette difficulté que les musiciens annamites trouvent des signes spéciaux indiquant les différents aspects de la sinusoïde qu'est en réalité la musique extrême-orientale.

Il est vraiment fâcheux que la musique annamite se soit figée dans ses formes ancestrales, car son caractère propre lui aurait permis d'évoluer en conservant son originalité au même titre que la musique slave venue sans doute elle aussi des plaines de Mongolie ou de la région du Thibet. Il semble, au contraire, qu'il y a eu régression dans les modifications apportées dans la suite des temps à la musique d'Annam. Celle-ci paraît avoir été autrefois infiniment plus parfaite que celle en faveur de nos jours. Les anciens ouvrages théoriques chinois parlent de douze demi-tons égaux et tempérés nommés *lu*, se reproduisant sans cesse, telle notre gamme chromatique européenne. Ce système des *lu* est depuis fort longtemps complètement inusité. Les musiques annamites et chinoises contemporaines ne connaissent pas les demi-tons, et la gamme ne se compose plus que de cinq sons correspondant à peu près à nos notes :

do	ré	fa	sol	la	do
<i>hồ</i>	<i>xư</i>	<i>xàng</i>	<i>xè</i>	<i>công</i>	<i>liu</i>
合	四	上	尺	工	六

Une note ne correspond pas comme chez nous à un nombre déterminé de vibrations. Quand le musicien trouve, au jugé, que sa corde est suffisamment tendue, il se déclare satisfait ; pour son oreille, le *hồ* ne change pas de nom quelle que soit sa hauteur, alors que nous entendons soit un *do*, soit un *si*, soit un *ré*, ou toute autre note de la gamme européenne. Aussi la transcription dans le ton de *do* est-elle tout à fait conventionnelle.

C'est pourquoi, les moyens d'action de la musique annamite sont très limités, et par suite, elle paraît rudimentaire à nos oreilles de Français, habituées à entendre traduire certaines impressions par un ensemble familier de moyens expressifs.

Si le bonheur est la résultante de désirs satisfaits, le propre de la musique européenne est de faire naître ces désirs par des dissonances que l'auteur transforme et résoud scientifiquement au fur et à mesure de leur apparition. Les accords de septième de dominante, de septième diminuée avec leurs renversements font naître le désir violent d'en entendre la conclusion, et les meilleurs classiques, grâce à leur science de l'harmonie, transportent ainsi notre esprit d'enchantement en

enchantement, jusqu'au fond inconscient de nos idées ou de nos émotions.

Si la musique annamite amuse l'oreille, la musique européenne la charme ; si la première procure un plaisir, la seconde peut faire naître la joie.

Il n'y a pas trace en Extrême-Orient (Chine et Indochine annamite) de la moindre harmonie. Les consonances sont ignorées des musiciens ; parfois seulement un retard (1) voulu à la fin d'un vers permet d'entendre simultanément une note et sa quinte. Les essais pour harmoniser les airs chinois et annamites ont donné d'assez piètres résultats. J'ai eu l'occasion d'entendre de jolies chansons cantonaises arrangées pour piano et chant par M^{me} Judith Gauthier. Si elles pouvaient sembler originales à un musicien profane des choses d'Extrême-Orient, elles étaient en réalité une contrefaçon bizarre des mêmes chansons chantées par une artiste chinoise et accompagnées par un orchestre cantonais. Ceci, sans doute, parce qu'une transcription exacte en musique européenne est impossible, les portamenti étant très longs et très fréquents, la voix ne se posant pas immédiatement sur la note qui convient, mais étant souvent précédée d'un bourdonnement assez confus.

Cette absence de consonances oblige les instrumentistes d'un orchestre annamite à jouer le même thème, et les quelques fioritures du *đờn-nhị* et du *đờn-tranh*, et les contre-temps du *đờn-nguyệt* ne suffisent pas à enlever à l'ensemble sa monotonie fatigante. Cependant, le rythme des airs est tel que l'oreille étonnée se complait à suivre la phrase musicale parfois hachée par de nombreuses syncopes au travers desquelles le *cái-sinh* fait entendre son battement sec. La fin des "*mười bốn-tàu*", surtout au morceau intitulé le *Tàu-Mã*, est caractéristique de cette originalité de la musique d'ici. L'Annamite a, en effet, un sens très prononcé de la cadence, et après un peu d'entraînement il passe maître dans l'art de jongler avec les contre-temps et les syncopes. Le timbalier de l'orchestre royal est à ce titre un virtuose du rythme et pourrait rivaliser avec nos meilleurs timbaliers des grands concerts de Paris.

Si le développement d'une phrase musicale européenne échappe généralement à l'auditeur annamite, son intérêt par contre se porte sur la mesure qu'il bat malgré lui du pied, des doigts, des *cái-sinh*, ou plus simplement en se frappant les mains en cadence, quand il l'ose.

Il y a quelque temps, je jouais le Deuxième Trio de Mendelssohn devant un des artistes les plus réputés de Hué ; celui-ci écouta d'abord,

(1) Je donne ici au mot « retard » le sens spécial qu'il a en harmonie.

en silence l'allegro con fuoco, ce chef-d'œuvre si caractéristique du romantisme de la première moitié du XIX^e siècle. Dès les premières mesures, la passion non encore définie se déroule en arabesques pianissimo, puis se précise en un léger crescendo. Cela le laissa froid.

Dans la magnifique phrase qui suit, la pensée de l'auteur prend corps ; le violon et le violoncelle se quittent et chantent soudain, librement, en majeur, à pleins sons, les harmonieux leitmotiv de la joie, du bonheur partagé :

The image shows a handwritten musical score for three instruments: Violon (Violin), Violoncelle (Cello), and Piano. The Violon and Violoncelle parts are written on staves with treble and bass clefs respectively, both in a key signature of one flat (B-flat). The Piano part is written on a grand staff (treble and bass clefs). The Violon and Violoncelle parts feature melodic lines with slurs and dynamic markings like *sempre f*. The Piano part is marked *f marcato e con forza* and features a rhythmic accompaniment. The handwriting is in ink on aged paper.

Notre émotion ne fut point partagée.

Mais soudain, notre artiste sourit béatement : le rythme du morceau venait de se révéler à lui, et à partir de ce moment, il ne fut plus possible d'arrêter son enthousiasme : battant des mains à la manière arabe, frappant en mesure le dossier d'un fauteuil, il nous mit bientôt dans l'obligation d'interrompre notre exécution et de lui faire entendre qu'il ne seyait pas de manifester avec tant de véhémence sa compréhension de Mendelssohn.

Nous avons dû lui paraître bien originaux en n'acceptant pas l'aide de son « *nhip* ».

Je m'empresse d'ajouter, pour que ces lignes ne froissent pas notre ami si réfractaire au charme des classiques européens, que la presque totalité des Français ne goûte pas non plus la musique annamite, ceci sans doute parce que la différence entre les deux arts est telle que toute éducation est impossible, et qu'il nous faut

renoncer à jamais à comprendre (dans le vrai sens du mot) des œuvres écrites dans une langue dont nous n'avons pas la clef (1).

L'esthétique de la musique annamite nous échappera en effet toujours, car bien qu'elle soit intéressante à connaître au point de vue documentaire, elle n'a pas avec la nôtre assez de points de contact pour qu'il nous soit donné d'y pénétrer.

Il y a cependant, dans les œuvres dites classiques, des motifs intéressants qui mériteraient un développement mélodique plus fouillé. Il serait ainsi à souhaiter que certaines phrases du *Phú-Lục* ou du *Cổ-Bản* fussent traitées à fond par un compositeur de talent. Déjà un travail analogue a été fait par Bourgault-Ducoudray dans sa célèbre « Rhapsodie Cambodgienne ». On sait d'autre part le magistral développement donné par Saint-Saëns, dans l'Allegro de l'Ouverture de « la Princesse jaune », au motif suivant qui est bien extrême-oriental :



Essayons de fixer quelques particularités de la musique annamite.

D'abord, il convient de faire remarquer qu'en Extrême-Orient, comme d'ailleurs autrefois en Grèce, on ne conçoit pas que la musique puisse exister seule. Elle est toujours intimement liée à la poésie et n'est qu'un moyen d'augmenter l'intensité d'expression déterminée par les paroles (2). La mélodie est le cadre dans lequel les purs lettrés donnent libre cours à leur imagination en se pliant à des règles rigoureuses telles que *luật-thi, triết-cú, gia-cò*, etc... On comprend aisément que la langue chantante annamite ne permette pas d'employer n'importe quel mot sur n'importe quelle note. Un mot prononcé avec un *dầu nặng* ne peut pas être placé sur la note *liu*, et de même, un *dầu sắc* serait ridicule sur le *hồ* grave,

Une autre règle impérieuse est celle des rimes. Les tons *bằng* et *huyền* à la fin d'une phrase musicale demandent nécessairement une rime du même ton. Pour les autres tons (*trắc*), cette obligation ne s'impose pas.

(1) Henri Cordier dit : « La musique en Extrême-Orient est bruyante, monotone et assommante ».

(2) « La musique, quoi qu'on dise, n'est pas une langue universelle ; il faut l'arc des mots pour faire pénétrer la flèche des sons dans le cœur de tous ». (ROMAIN ROLLAND : *Jean-Christophe. Les Amies*, page 145).

Il existe pour un même air deux sortes de chants, les chants en *chữ-nôm* (1) et ceux en *chữ-nho* (2). Les premiers sont compréhensibles de tous et sont très populaires, tandis que les seconds sont plus savants ; seuls les lettrés peuvent en saisir toute la beauté.

Il ne convient pas d'être simple en littérature annamite ; les mots les plus recherchés seront toujours les meilleurs, et plus l'imagination de l'auditeur évoluera dans un monde artificiel, plus le lettré sera consacré pur artiste.

Le lyrisme le plus osé est de très bon ton et les comparaisons les plus inattendues sont très goûtées. Une traduction littérale serait incompréhensible aux Européens peu habitués à des métaphores aussi hardies, aussi nuageuses. Aussi me suis-je efforcé, dans les chants recueillis plus loin, de suivre la pensée de l'auteur tout en en donnant une version aussi exacte que possible. Toutes les chansons, tous les poèmes d'amour sont émaillés d'expressions savantes que seuls les initiés connaissent. Les vieilles légendes annamites, l'in vraisemblable mythologie chinoise, les anecdotes exagérément amplifiées de l'histoire de Chine et d'Annam sont à chaque instant évoquées, et l'imagination à tendance mythique des Annamites lettrés se complait dans ces évocations extraordinaires. La chanteuse qui connaît par cœur les *Nam-Ai khúc*, les *Nam-bằng khúc*, les *Mười Bản Tàu*, plus les *Cổ-Bản*, *Phú-Lục*, etc., ne saisit le sens du poème que dans son ensemble ; elle est totalement incapable d'expliquer la pensée de l'auteur, et ressemble en cela aux comédiens jouant les classiques chinois. Aussi Dumoutier peut-il dire que ces chants sont souvent rédigés en style annamite élevé « tellement hérissés de mots chinois, de locutions et de citations chinoises, qu'ils sont aussi inintelligibles aux Annamites du peuple que les psaumes de David le sont dans nos églises au commun des fidèles ».

Voici, pour ceux qui voudraient étudier plus à fond les chants populaires, une traduction des expressions recherchées les plus usitées :

nhạn : oiseau messager.

hương-lửa (le parfum et le feu) ; les serments des fiancés.

trăng-gió (lune et vent) : rencontre d'amoureux.

vàng-ngọc (l'or et le jade) : paroles d'une grande valeur ; déclaration d'amour.

(1) En langue vulgaire.

(2) En langue chinoise, prononcée à la sino-annamite.



Planche LXXVIII. — Musicien du Palais jouant du *đàn - nguyệt* (guitare à 2 cordes.)
(Aquarelle de M. Ton - That - Sa.)

non-nước (monts et eaux) : la nature est témoin des serments.

trúc-mai (bambou et prunier) : mari et femme.

vật đổi, sao dời (les choses changent, les étoiles se déplacent) :
symbole de la fragilité de l'existence humaine.

sông cạn, non mòn (un fleuve tari, un mont écroulé) : choses impossibles.

nợ-duyên (dettes et liens) : les amoureux sont rivés l'un à l'autre
(sous-entendu : comme un créancier et son débiteur).

bèo (lentille d'eau) : emblème des choses de peu d'importance.

sen (lotus) : emblème des choses de grande valeur.

mưa-xuân (pluie du printemps) : amour.

ngày-xuân (jours du printemps) : jeunesse.

tơ-tình (**tơ** : fils de soie ; — **tình** : amour) : le cœur d'un amoureux
est emprisonné dans les liens de l'amour comme la chrysalide
l'est dans son cocon.

sóng-tình (les vagues de la passion) : symbole d'un amour déchaîné
comme les vagues furieuses de la mer auxquelles rien ne peut
résister.

năm-hồ (cinq lacs) : 1° appellatif des femmes amoureuses ; 2° lieu
où un mandarin du temps des **Đường** s'était promené avec
Tây-Thị, la plus belle femme de son époque.

ông-xanh (père bleu) : le ciel.

yền-anh (hirondelle et faucon) : deux amoureux.

ba-sanh (trois vies) : les liens qui unissent les amoureux durent trois
vies (croyance en la survie).

khuyन्ह-thành (renverser une citadelle) : une femme très belle peut
avec un sourire prendre une ville fortifiée ; — les soldats
deviennent lâches devant un sourire de femme.

tơ-hồng (faisceau de fils rouges ornant les chapeaux des mariés) :
symbole de l'union des époux.

một cười ngàn lượng (un sourire vaut mille taëls d'or) : les moments
de bonheur sont rares (sous-entendu : comme sont rares mille
taëls d'or).

sắc-cầm (deux instruments de musique) : union conjugale.

đạp tuyết tiếm mai (fouler la neige pour découvrir un prunier) :
symbole de la persévérance.

Vu (nom de montagne) : douces rêveries.

chim-xanh (oiseau bleu) : oiseau messenger.

trời thề thốt (oublis des serments) : parjure.

cao-đàng : pays des fées.

chuông-vàng (cloche d'or) : moments solennels.

đào năm ngoái say (1) *gió đồng* (le pêcher de l'an passé sourit au vent d'Est) : cette expression fait partie d'un vers célèbre :

Trước sau nào thầy bóng người, hoa đào năm ngoái say gió đồng.

« Les personnes disparaissent, les choses restent ».

Vy-Sanh (héros d'une légende annamite) : *Vy-Sanh*, sentant qu'il se noyait, appela son amie en vain ; celle-ci ne vint pas : elle avait oublié ses serments.

Ngọc Biên-Hòa (jade de Biên-Hòa) : jeune fille.

non Bồng (le mont Bồng) : montagne où l'on trouve la pierre de Biên-Hòa.

đà-tình : choses galantes, discours tendres mais pleins de correction.

(1) **Say** est ici synonyme de **cười** : rire, sourire.

II. — QUELQUES CHANSONS POPULAIRES DE HUÉ

LƯU-THÚY HÀNH VÂN

I

D'où vient cette grande passion pour vous ?

Est-ce une dette contractée dans une vie antérieure ?

Existe-t-il un lien invisible tressé secrètement par le Dieu Hymen ?

Malgré moi, je vous écris pour vous dire mes sentiments les plus intimes :

Pendant les nuits de printemps je n'ai d'autre compagne que la lune.

Les fleurs de pêcher, de laurier et de rosier me font penser à vous.

Le souvenir du mont Vu (1) m'obsède.

Je ne suis heureux que quand je dors, car alors vous êtes près de moi.

Mais ces moments délicieux sont courts, car l'horizon s'empourpre bien tôt et déjà la rosée couvre les feuilles.

Hélas ! il est fini mon songe pendant lequel je vous ai dit tant de douces choses.

Me voilà assis sur ma couche, dans une chambre vide.

Je sais qu'il est inutile que je vous dise tout ceci.

Je ne pourrai jamais finir avec les *đà-tinh* !

Mieux vaudrait garder le silence.

(Mais) plus on regarde le jade de *Biên-Hòa*, et plus on l'admire.

Quoique le mont *Bồng* se trouve très éloigné, je peux néanmoins confier mes pensées à l'Oiseau bleu .

II

Nous formons réellement un beau couple :

Mêmes sentiments, mêmes goûts !

Dans le calme d'une nuit sereine, nous avons juré d'être à jamais l'un à l'autre.

(1) Les mots suivis d'un astérisque sont expliqués dans la liste qui précède.

L'amour embrase nos cœurs qui flambent comme s'ils étaient de paille.

Souhaitons tous deux que cette passion qui débute si bien dure très longtemps.

Pour moi, je sens que les liens qui me retiennent à vous ne pourront plus se défaire.

Je souhaite que toujours nous nous aimions ainsi et qu'au plus vite soient commencées les démarches pour notre mariage.

III

Ecoutez encore ceci :

Nous nous sommes unis après avoir fait le serment de nous aimer toujours.

Ce souvenir doit rester gravé dans notre cœur pendant cent ans.

Nous sommes maintenant loin l'un de l'autre ;

Mais peu importe, si nous restons fidèles à notre serment, si notre cœur résiste à toutes les épreuves.

C'est le Ciel qui a décidé l'union d'une jeune fille aussi charmante et d'un jeune homme aussi méritant.

Même si je rencontrais une fée au mont **Bông** , je n'oublierais jamais les fils rouges qui nous ont unis.

Nous sommes comme le *sắc* et le *cầm* , à jamais.

Et si nous sommes dans l'obligation de rester éloignés l'un de l'autre, je serai toujours près de vous par la pensée (1).

*
* * *

MƯỜI BÀN TÀU: — DIX CHANSONS CHINOISES.

Nº I — *Phạm-Tuyết* : Promenade sur la neige.

Ma barque glisse sous la lune blanche ;

L'onde semble un tapis de neige ;

(1) Cette chanson est la plus populaire de celles qui se chantent à Hué. Tout débutant commence par l'apprendre avant d'aborder les airs plus difficiles : *Cổ-Bản* et *Mười Bàn Tàu*.

Pas un souffle sur la cime des dix mille forêts ;
L'espace sans horizon est infini.
Où est mon amie ? La lune l'éclaire-t-elle aussi ?
Est-elle encore attendrie par le parfum des fleurs ?
Mon âme est envahie par la tristesse.
Une cloche vibre, remuant en moi les chagrins passés.
ô mes anciennes amours ! ! .
Dans ma moustiquaire, les rêves me fuient ;
Les jours passent rapides comme la navette du tisserand,
Le printemps est fini, voici venir l'automne ;
Le saule lassé laisse pendre ses fils.
Les nouvelles d'elle sont rares.
(Hélas) ! Je ne sais si on pense encore à moi.
Je désespère, car les cœurs sont changeants.
Le fleuve (pourtant) tarit-il ? La montagne change t-elle ?
On ne vit pas deux fois. J'ai donné ma parole, je n'y faillirai pas-
Si le parfum et le feu sont des dons du ciel, ils dépendent aussi
de l'homme.
Il en est de même de l'amour.

N° 2 — *Nguyễn-Tiêu* : **Première nuit de pleine lune.**

Lune et vent augmentent mon émotion ;
Mon cœur est troublé par l'amour,
(Car) je me rappelle les paroles d'or et de jade.
Hélas, nous n'avons pas encore vidé la coupe de vin, que déjà les
serments sont oubliés.
Ainsi mon amitié est trahie, bien que j'attende comme Vy-Sanh*.
L'amour dure longtemps et les nuits sont courtes.
Je ne la vois qu'en rêve, et plus je veux la détester plus je l'aime:
Je suis le jouet de l'Hyménée !
Cependant, je garde intactes mes affections.
De même que le grand fleuve ne se tarit pas,
De même, malgré tout, mes sentiments pour elle persistent iné-
branlables.

N° 3 — *Hồ-Quảng*.

La nuit s'avance ; la lune décline éclairant plus faiblement le balcon.
L'amour me pèse, je suis sans espoir.. .
Que l'on pense à moi ou non, tant pis !
Qu'importe la tristesse !

N° 4 — *Liền-Huờn* : **Anneaux entrelaces.**

Je me promène sous la vérandah baignée de lune.
Le nénuphar parfumé vient d'être cueilli ;
L'ombre des fleurs s'agite.
Je crois que ma bien-aimée va venir.
Les souvenirs d'autrefois affluent en mon esprit.
Je comprends mieux la vérité ou la fausseté des choses passées :
La constance dans les affections est difficile.
Les amertumes, la distance nous séparent peu à peu,
Comme les gouttes de pluie arrivent à appesantir la branche de laurier.
Est-ce moi qui ai manqué à la parole donnée ?
Oublions nos soupçons et aimons-nous encore ;
Conservons en nos cœurs le souvenir des caractères : amour et fidélité.

N°5 — *Bình-Nguyễn.*

Tendrement nous nous étions promis l'un à l'autre.
(Nous disions :) Nous n'aurons toute notre vie qu'un seul cœur.
Toujours nous ne ferons qu'une seule et même personne.
Pourquoi douter ? L'or ne peut être altéré.
Toute l'éternité nous serons unis comme le *trúc* et le *mai* *.
Jamais notre affection ne connaîtra ni oubli ni parjure.
Hélas, elle est loin de moi !
En rêve, je crois la voir comme autrefois, aller et venir sous la vérandah fleurie.
La lune pâlit, le zéphir comme un souffle arrive jusqu'à moi ;
Et elle chante ou me récite des vers aux cadences savantes...
Mon rêve m'échappe — la nuit est claire ; ma bien aimée s'est enfuie.
Ma pensée, vite, retourne vers elle.
Accoudé à ma table, je sens mon chagrin augmenter.
Je me révolte contre l'amour et les tristesses que je supporte.
Je voudrais tant la revoir et savourer avec elle le bonheur de vivre !
L'amour est maître de mon cœur, et de plus en plus je suis son esclave.
Et pourtant j'aime mon mal, et je remerciais la Providence si je pouvais avoir ma bien-aimée près de moi.

N° 6 — *Tây-Mai* : Le prunier de l'Ouest.

Le caractère «constance» est écrit sur le col de l'habit.

Les choses changent, les étoiles se déplacent ;

Le cœur reste immuable.

Si l'eau du fleuve peut tarir, l'amour est inaltérable.

Aussi j'espère pouvoir réaliser mes vœux de nous voir réunis pour jamais.

N° 7 — *Kim-Tiên* : La sapèque en or.

Prenons-nous par la main, asseyons-nous ici.

Les heureux moments d'être ensemble sont si rares,

Que je ne pourrai vous confier toutes mes effusions et tous mes ennuis.

Nous nous aimons, nous pensons toujours l'un à l'autre.

Nous nous réjouissons de notre constance en amour ;

Nos sentiments sont toujours aussi ardents.

Bénédissons la bonne fortune de nous être rencontrés,

Et de faire l'un et l'autre un beau couple d'amoureux.

C'est la Providence qui l'a voulu ainsi :

Soyons heureux !

N° 8 — *Xuân-Phong* : Vent printanier.

J'ai réfléchi à ceci : Il faut aimer quand qn désire ; mais si le cœur n'aime plus, il faut rompre.

L'homme doit chercher la joie partout où il la trouve ;

Il ne doit jamais refuser le bonheur.

Qui peut échapper aux liens du *nơ* et du *duyên** ?

N° 9 — *Long-Hồ*

Nous serons heureux si nous pouvons nous unir d'un amour solide.
Pour cela soyons patients.

Le parfum et le feu* ne s'altèrent pas. Je souhaite à chacun de ne pas laisser ternir ses affections.

N° 10 — *Tđu-Mã* : Le cheval au galop.

De même que la nature a créé la lentille et le lotus*,
De même notre vie de moments heureux et des jours bien ternes.
(Pourtant), le moment de serment était solennel.

Voilà encore la lettre, le vin et l'échiquier qui furent les témoins de
notre union.

Je me grisais d'amour sous le clair de lune ;

Je pensais à des amours éternelles pendant que nous causions de
réunion et de séparation.

Dans cette nuit d'automne, sous les rideaux,

Pourquoi ne paraît-elle pas, la personne que j'ai attendue si long-
temps ?

J'ai son image dans les yeux et suis fasciné par sa beauté.

J'ai beau lui écrire, elle ne me répond pas.

Au printemps, la douce pluie* reviendra me faire songer à mes
amours.

Vous que j'aime, soyez fidèle à celui qui est lié à vous par un si
grand amour (1).



NAM-AI

A t'attendre, mon amour, je passe des jours et des mois.

Les gouttelettes de pluie appesantissent les branches du poirier,

La neige couvre le tronc du laurier,

Cependant mon cœur est toujours prisonnier des mêmes liens
d'amour.

Mais toi, hélas ! tu m'as quitté.

Pour aller je ne sais où, tu as rompu les fils que tressaient autour
de ton cœur mon affection et ma tendresse.

Pourquoi alors suis-je toujours ton esclave ?

Je languis de ne jamais te rencontrer.

(1) Pour expliquer le décousu de ces traductions, je rappelle au lecteur
rançais que l'imagination annamite n'est pas la nôtre. Une suite d'images
agréables laisse dans l'esprit de l'auditeur l'impression d'ensemble voulue
par la poète. Point n'est besoin, comme chez nous, que les différentes idées
forment une suite logique.

De même que le fleuve ne peut se tarir, ni la montagne s'écrouler, mon amour pour toi est inaltérable.

Jamais mon amour n'a diminué ; mon cœur pur comme l'or est inaccessible à toute épreuve.

Oh ! chérie ! Soyons comme le *sắc* et le *cầm**, formons un beau couple d'amoureux. Formons un beau couple, un beau couple qui durera cent ans.

. * .

CỎ-BÀN

Quand on aime, le *duyên** se resserre tous les jours davantage,

Surtout si le couple est bien assorti, surtout si la jeune fille a une beauté *khuyh thành* (1)*, et si le jeune homme est couvert de mérite et de gloire.

Je serai toujours heureux tant que vous n'aurez pas rompu les liens d'amour.

Les fleuves, les montagnes, le ciel ont été les témoins de nos serments de fidélité.

Et bien que l'oiseau *nhạn** reste absent, notre affection l'un pour l'autre ne diminue pas.

Je me plains parfois d'être l'esclave de ma passion, mais cependant elle est pour moi une source de bonheur.

Ce soir la lune éclaire la vérandah fleurie ;

Notre château de jade est éblouissant de lumière qui se joue dans les cristaux et les pierreries.

Un parfum grisant nous enveloppe.

Ecoutez les instruments de musique et les modulations des chanteuses.. .

Amusons-nous ! récitons des vers bien cadencés, chantons, buvons, dansons côte à côte, nos épaules se touchant.

Les affections sont éternelles, mais les moments de grande joie sont courts.

Je donnerais volontiers dix mille taëls d'or* pour un sourire de vous.

Les jeunes gens sont vulgaires et les héros sont rares.

Ne nous plaignons jamais, cela nous attristerait.

Aimons-nous ! Ne nous occupons pas des autres.

(1) A renverser les remparts d'une citadelle.

Notre vie serait bien fade si le sel de l'amour ne la rendait pas savoureuse.

Nous avons encore devant nous de longues années de bonheur.

Oublions tout ce qui n'est pas nous : honneurs et intérêt.

*
* *

NAM-BÌNH

Se voir, se quitter, tel est le sort des amoureux.

Les jours, les mois, les montagnes, la mer, tout nous sépare.

Entre nous qu'y a-t-il ? — L'immensité.

Que nous reste-t-il de notre bonheur passé ?

— Le souvenir de nos rencontres et de nos promesses d'être l'un à l'autre :

Je vous supplie de leur rester fidèle.

Nous avons les mêmes goûts, les mêmes opinions sur toutes choses.

Il est rare de rencontrer ainsi deux personnes se connaissant comme la pierre de touche connaît l'or.

Qui pourrait décrire nos mutuelles amours ?

Quand je pense à nos festins, aux joutes fleuries (1), je ne fais que regretter mon infériorité.

Nous sommes unis par les liens du *nợ* et du *duyên**.

Quel bel hyménée !

Ces tendres fils qui nous unissent ont sûrement été tressés pendant trois vies.

(1) Le 15^e jour du 8^e mois annamite, on célèbre la fête dite **Trung-Thu**. La fête a lieu pendant la nuit ; les villageois se réunissent dans les cours ou sur les places publiques, les garçons d'un côté, les filles de l'autre, et l'on chante jusqu'au jour. Le groupe des garçons et celui des filles chantent alternativement, se provoquant, se donnant mutuellement la réplique, s'efforçant chacun de vaincre son adversaire dans ce tournoi musical. Une ligature de sapèques suspendue par un turban à la cime d'un bambou planté en terre entre les deux camps, est le prix du groupe vainqueur qui a droit, en outre, à une distribution de chiques de bétel aux dépens des vaincus.

Cet exercice est très en honneur parmi la jeunesse annamite, en ce qu'il procure aux filles et aux garçons l'occasion de faire briller leur esprit et leur savoir ; il en est qui improvisent, mais la plupart se contentent de dire des couplets appris par cœur. La fête du **Trung-Thu** est généralement suivie de nombreux mariages.

Les Annamites appellent ce duo littéraire « la joute fleurie a (*d'après DUMOUTIER*).

III. — LES INSTRUMENTS

Si l'évolution de l'art musical dépend des conditions de la vie sociale et des progrès de l'esprit humain, la sociologie pourrait trouver matière à dissertation dans la comparaison des instruments appelés à traduire les émotions.

La fabrication d'un instrument de musique est en effet fonction de la science, de l'industrie et des relations internationales d'un peuple. Le luthier européen met à contribution un grand nombre de pays et de corps de métiers. Il lui faut : l'érable de Suisse ou de Bohème pour le fond, les éclisses, le manche, la tête et le chevalet du violon ; le sapin de Suisse ou des Vosges pour la table, l'âme, la barre, les taquets ; l'ébène de Guinée pour la touche, le cordier, le bouton et différentes parties de l'archet ; le palissandre du Brésil pour les chevilles ; le bois des îles, le bois de fer, l'ivoire, la nacre pour la baguette ; la colle de Cologne pour assembler les parties de l'instrument ; la soie, l'argent, le cuivre blanchi ou le bronze en fil pour entourer la corde de sol. D'autre part, la chanterelle doit supporter exactement une tension de 7 kilos 500 ; le *la*, une tension de 8 kilos ; le *ré* de 7 kilos 500 ; le *sol* de 7 kilos 250, et de telles mesures réclament l'intervention de plusieurs spécialistes (*d'après COMBARIEU*).

Pour être plus complet, il faudrait encore penser aux vernis, aux brosses, aux pinceaux, au rouet pour filer les cordes, à la vapeur de soufre pour les blanchir et à la trentaine d'outils à peu près semblables à ceux des menuisiers dont chacun est lui-même le résultat d'un travail collectif.

Une des supériorités de la musique européenne tient dès lors à ce fait sociologique : la Chine et l'Indochine ont été jusqu'à ces tout derniers temps des pays traditionnalistes, fermés aux idées de progrès ; l'Occident a toujours évolué et cherché sans cesse des moyens nouveaux plus en rapport avec ses aspirations nouvelles.

Ceci serait plus expressif si je comparais le *đòn-nguyệt* à la guitare espagnole ; le *đòn-nhì* au violon, le *đòn-tranh* à la harpe, le *đòn-cầm* et le *đòn-sắc* au piano, le *đòn-tiêu* à la grande flûte Boehm.

Les instruments annamites étant rudimentaires, leurs moyens d'expression sont très limités ; le *đòn-nhì*, par exemple, va du *do* au *la*



tandis que le violon permet de parcourir une échelle de quatre gammes ; le démanché est presque nul dans le premier alors qu'un artiste violoniste se joue des difficultés grâce aux sept positions principales de la main ; le détaché, le lié, le stacatto, le sautillé, le vibrato (1), le portamente, etc., lui permettant en outre de donner à ce qu'il joue une couleur, une intensité, un velouté impossible à rendre sur le *đờn-nhì*. La facture de ce dernier instrument est des plus simples ; une noix de coco sert de caisse de résonance ; elle est coupée selon deux plans parallèles dont le plus petit est recouvert d'une peau de boa, de caméléon (Voir *Bulletin des A. V. H.*, page 249, 6^e année, 1919, n° 3). Malgré tout, le *đờn-nhì* annamite a parfois un timbre d'une très grande douceur, ce que n'a jamais le *đờn-nhì* chinois, plus court, plus aigre, plus criard. Parfois le son rappelle étonnamment celui d'un hautbois ou mieux encore d'un cor anglais dans le registre aigu, et les virtuoses du *đờn-nhì* en tirent des effets surprenants en se faisant accompagner par le *đờn-tranh*. Celui-ci joue le thème en pizzicati avec, de temps à autre, à la reprise des motifs principaux, une pluie de notes cristallines retombant sur le premier temps des mesures, pendant que le bicoorde exécute des variations avec force fioritures, mordante, gruppetto, trémollo. Parfois une jeune fille interprète la mélodie que tout le monde connaît ; assise à même le sol, la physionomie impénétrable, esquissant des gestes d'offrande toujours les mêmes, elle chante d'une voix blanche sans grande expression, pendant que les paroles d'amour, si maniérées en annamite, éveillent la sentimentalité des auditeurs et que chacun bat le *nhịp* du pied, des doigts ou de l'éventail.

L'ensemble est réellement prenant, et avec un peu de bonne volonté n'importe quel Européen y goûte un charme étrange.

Le *đờn-tranh* à 16 cordes est l'instrument préféré des femmes annamites, dans le milieu mandarin. Des ongliers spéciaux, ou parfois même des petits morceaux de bambou attachés à l'extrémité des doigts de la main droite, permettent d'égrener avec adresse les pizzicati, tandis que la main gauche fait vibrer les cordes au delà des chevalets et permet ainsi au son d'être plus ample, plus velouté. L'artiste joue assis et maintient l'instrument du pied par un mouvement de la jambe qui serait très fatigant pour nous autres Européens, mais qui, chez les Annamites plus souples, ne manque pas de grâce. (Voir Planche IV, page 242, n° 3, 1919).

Cet instrument est sans contredit celui qui possède les moyens

(1) Le vibrato sur le *đờn-nhì* se fait des doigts ; sur le violon, du poignet.

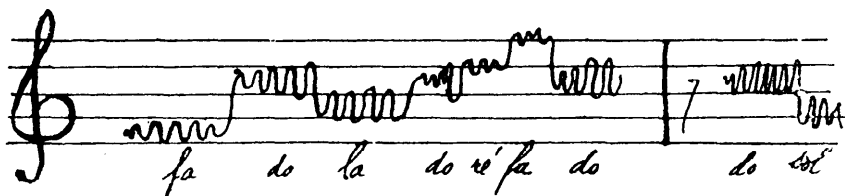
d'interprétation les plus nombreux, en raison de la possibilité de faire entendre simultanément une note et son octave.

Les notes à vide sont les suivantes :



mais en réalité, la main gauche, par un vibrato très prononcé, permet d'entendre une foule de sons intermédiaires qu'il est impossible de transcrire.

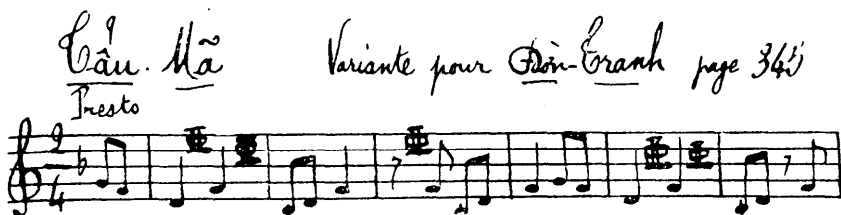
Il ne faut jamais, en effet, perdre de vue que le son droit n'existe pas en musique annamite. Toujours le tremblé est tel que tout son évolue entre les deux intervalles immédiatement voisins, ceci surtout dans les airs du Sud, plus lents, plus tristes. Un graphique conforme à ce qu'on entend donnerait le dessin suivant :



(Premières mesures du Nam-Xuân).

La musique pour *đòn-tranh* est impossible à interpréter sur un instrument européen.

Voici en effet la transcription du *Tàu-Mã* (page 345) (1) pour *đòn-tranh*.



(1) On renvoie au Bulletin des A. V. H., année 1919, article : *La Musique à Hué*, par M. Hoàng-Yên.



Le signe 𠂔 (Á), précédant les notes à arpèger, doit être très régulier et pas trop long. Il est de mauvais goût de faire entendre un arpège de plus de six notes. La notation musicale du morceau ci-dessus donnerait :



Depuis une vingtaine d'années, un nouvel instrument, importé en Annam par des chanteurs ambulants aveugles venant du Tonkin, a pris rang parmi les instruments classiques annamites. Je veux parler du *đờn-bầu*, ou monocorde. Sa facture des plus simples, son bon marché et les facilités qu'il offre aux musiciens dans l'exécution des airs annamites, ont aidé à sa diffusion rapide, et le timbre particulier de ses notes l'ont fait aimer de tous. On croirait en effet, à l'entendre, ouïr une voix vieillotte, triste à pleurer, tour à tour tendre et nerveuse. Ses notes principales sont les harmoniques du son *hò* à savoir.

hò₁ hò₂ xè₂ liu₃ xù₃
do₁ do₂ sol₂ do₃ mi₃

mais la main gauche, tout en vibrant, allonge ou raccourcit le fil de cuivre, et ainsi on peut faire entendre les autres notes de la gamme :

do₁ sib do₂ ré fa sol₂ la sib do₁ ré mi.

C'est un instrument très facile à apprendre. Six mois d'étude suffisent pour en jouer passablement et quelques années pour devenir un virtuose.

Le *đờn-tỳ-bà* et le *đờn-tam* sont moins intéressants (Voir description pages 245 et 250 du n° 3, 1919.) Le premier est cependant curieux par la façon dont il est accordé, les 4 cordes donnant :



do fa sol do

et offrant ainsi une grande facilité dans l'exécution de certains traits. Il possède un son étouffé qui convient particulièrement aux accompagnements de chants doux, fredonnés à mi-voix.

Quant au *đờn-tam*, la sécheresse de son timbre et le peu d'amplitude de ses notes fait penser à une crécelle perfectionnée. C'est sûrement l'instrument que les Français apprécient le moins.

Il est rare d'entendre un orchestre où se trouvent réunis tous les instruments précités. A Hué cependant on a quelque chance d'avoir cette bonne fortune. Aussi, je conseille aux Amis du Vieux Hué qui voudraient s'intéresser à la musique annamite, d'apprendre d'abord les airs par cœur. Les mélodies leur paraîtront alors plus claires, plus compréhensibles, et ils les estimeront ainsi à leur juste valeur. Je peux leur assurer qu'ils en goûteront tout la charme exotique et qu'ils trouveront par la suite un plaisir très vif à les entendre.

J'ai vu des yeux se mouiller de larmes à l'audition d'artistes tels que MM. Trần-Trịnh-Soạn, Khốá-Hải et Ưng-Biểu. Un art qui a une puissance dynamique telle, mérite mieux que la grande indifférence de la presque totalité des Européens.

Conclusion.

L'Annamite a un amour profond pour la musique. Dès son tout jeune âge, il chante, et pour cela répète les motifs déjà entendus en y adaptant les paroles naïves qui lui passent par la tête : conseils au bébé qu'il berce, histoires pour le grand ami buffle. Une flûte à quelques trous ou un sifflet en terre cuite (*huân*), et le voilà heureux ; des heures entières, assis sur un tombeau, tout en surveillant du coin de l'œil son docile troupeau, il répètera sans se lasser les mêmes notes devant le cercle de ses petits camarades béats d'admiration. Peu à peu, en grandissant, il apprendra par cœur les chants les plus populaires : *Lưu-Thũy, Kim-Tiền, Cỗ-Bản*, et si les circonstances lui permettent de se procurer un *đờn-bầu* ou un *đờn-nguyệt*, le voilà en passe de devenir un bon musicien. Il étudiera seul, car il n'existe aucune méthode de musique, aucun solfège. Quiconque veut apprendre à jouer d'un instrument doit d'abord savoir les mélodies les plus connues.

Ensuite, comme aide-mémoire, il trouvera ces mêmes airs transcrits en caractères chinois, mais sans aucune indication de mesure, de rythme, de nuances (1).

Aussi, faut-il hautement féliciter M. Hoàng-Yên d'avoir rompu avec la coutume en créant la notation horizontale avec indication de cadence. Chacun peut dorénavant apprendre les vieux airs classiques autrement que par audition (2).

Il manque cependant à l'étude sur « la Musique à Hué », un complément indispensable aux amateurs de musique annamite. On ne peut, en effet, trouver nulle part les airs modernes transcrits à la manière de M. Yên. Il est souhaitable qu'une pareille lacune soit au plus vite comblée, vu l'impossibilité matérielle d'adopter la notation européenne pour les airs du Sud.

Jusqu'ici, l'influence de la musique française sur la musique annamite a été nulle ; mais cependant, la nôtre a en Extrême-Orient beaucoup de fervents admirateurs. Beaucoup de jeunes gens étudient la musique européenne et arrivent à un résultat tout à fait satisfaisant. Hué possède ainsi deux harmonies, celle de Sa Majesté *Khải-Định* et celle de la Garde Indigène, qui toutes deux pourraient faire figure en

(1) Pour mieux comprendre ceci, on peut imaginer ce que serait une notation musicale où ne figurerait ni blanche, ni croches, ni barre de mesure.

(2) Il faut remarquer toutefois que M. Yên omet de différencier les valeurs longues des valeurs courtes. C'est là une source d'erreurs pour le débutant. La connaissance préalable de l'air est, par suite, toujours nécessaire.

France. Les auditions données tous les dimanches par la musique de la Garde Indigène sont très suivies et sont un exemple de la grande faculté d'assimilation des jeunes Annamites. Ces jeunes gens, qui ignorent tout de la culture française, interprètent avec assez de fidélité les fantaisies classiques sur les opéras en vogue.

Le vieux Hué s'en va, hélas ! la lumière électrique, le fox-trott et les concerts dominicaux en font une ville de France.

Mais, dans la pénombre voulue des maisons annamites, la voix mystérieuse du *đờn-bầu* ou les sanglots pianissimo du *đờn-tranh* continuent à bercer les rêves des amoureux et des poètes. Là, toujours, le dilettante trouvera l'âme annamite vibrant sans contrainte et, prenant part à ses joies et à ses douleurs, il goûtera mieux encore la poésie si intense qui émane de notre beau pays d'Annam.

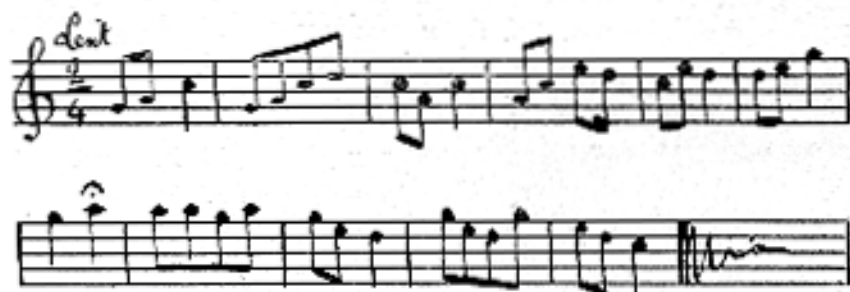
IV. — TRANSCRIPTION DES AIRS TRADITIONNELS

LƯU-THÚY — EAU COULANTE

LƯU-THÚY — Pour les débutants. page 270 (1).



LƯU-THÚY — Transcrit par Michel Đức CHAIGNEAU (2).



(1) Le numéro des pages reporte au *Bulletin des Amis du Vieux Hué*, n° 3 de l'année 1919. Dans ce premier morceau, la 6^e avant-dernière note de la 2^e portée doit être pointée.

(2) *Souvenirs de Hué*, p. 210.

Lou-Thuy — Eau coulante.

page 271.



Lục-Tuần — Đối ngón.

page 272.



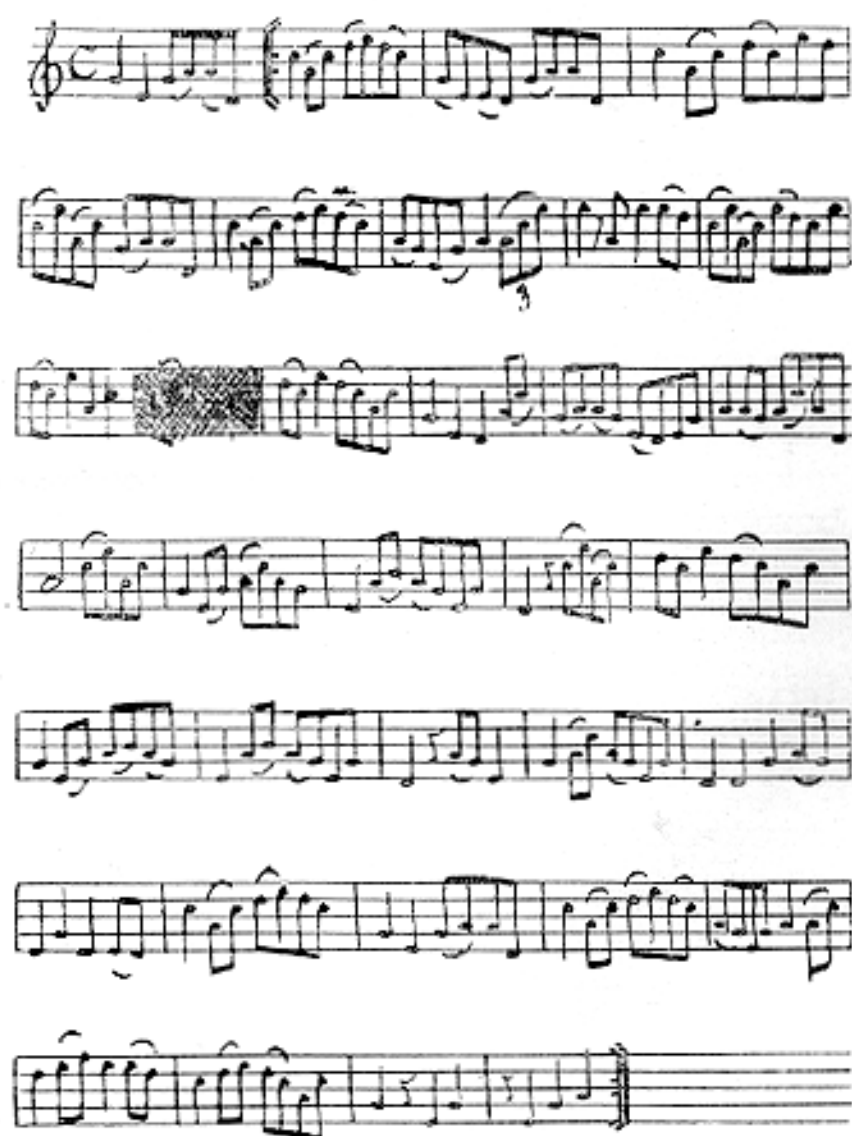


LƯU-THÚY — Recueilli à Hanoi par M^{me} DUMOUTIER (1).



(1) Dans ce morceau, pointer : 2^e portée, la 12^e avant-dernière note ; — 3^e portée, la 2^e note et la 11^e avant-dernière note ; — 4^e portée, la 4^e note.

Lưu-Thủy — Eau coulante — Variation pour dờn-nhị (1).



(1) Ce morceau a été joué à la réunion des A. V. H., le 28 septembre 1912.

Cô-Bôx. — Principe ancien.

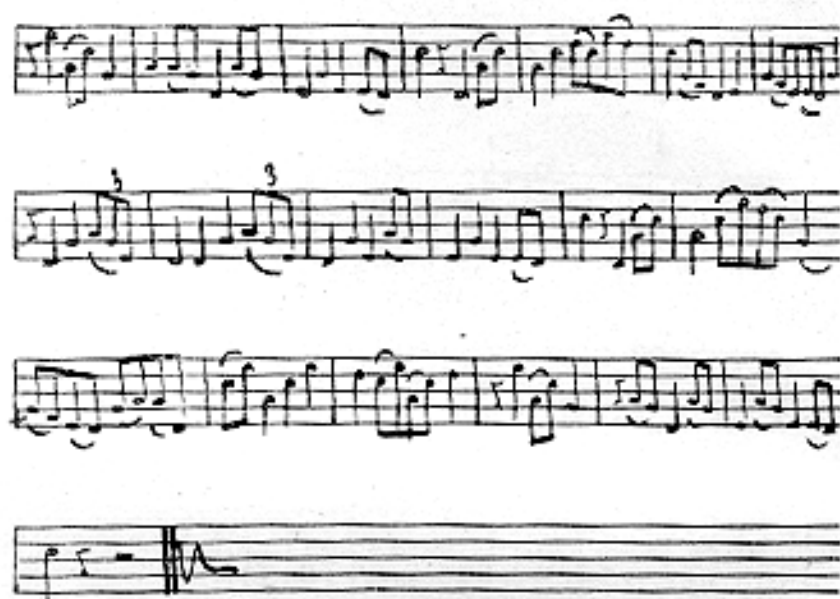
page 273.



CÓ-BÓN — Air ancien — Variation.



Cò-Bòx (suite) (1).



(1) Ce morceau a été exécuté à la réunion des A. V. H., le 28 septembre 1922.
Les deux dernières notes de la 3^e portée de la page précédente sont des croches.

MƯỜI BÀN TÀU. — DIX CHANSONS CHINOISES (1).

N^o 1. — *Phạm-Tuyết*. (Promenade sur la neige). page 279.



(1) Ces chansons dites « chinoises » sont purement annamites.

No 2. — *Nguyễn-Tiêu.*

page 280.



No 3. — *Hồ-Quảng.*

page 282.



Nº 4. — *Liên-Huàn.*

page 282.



N^o 5. — *Bính-Nguyễn*.

page 284.



No 6. — *Tây-Mai*.

page 285



No 7. — *Kim-Tiến*. (*La sapèque en or*). page 286.



No 8. — *Xuân-Phong* (Vent du printemps). page 287.



No 9. — *Long-Hồ*. page 287.



No 10. — *Tàu-Mã*. page 288.



MUỖI BÀN TÀU No 1. — Variante.



(1) Ces variantes ont été jouées, à la séance du 25 septembre. Les 10 numéros se jouent sans interruption, en accélérant à partir du n° 8 pour finir presto au n° 10.

No 2. — Variante.



No 3. — Variante.



Nº 4. — Variante.



Nº 5. — Variante.



No 6. — Variante.



No 7. — Variante.



Nº 7. — *Kim-Tiên*. — Autre variante (1).



Nº 8. — Variante.

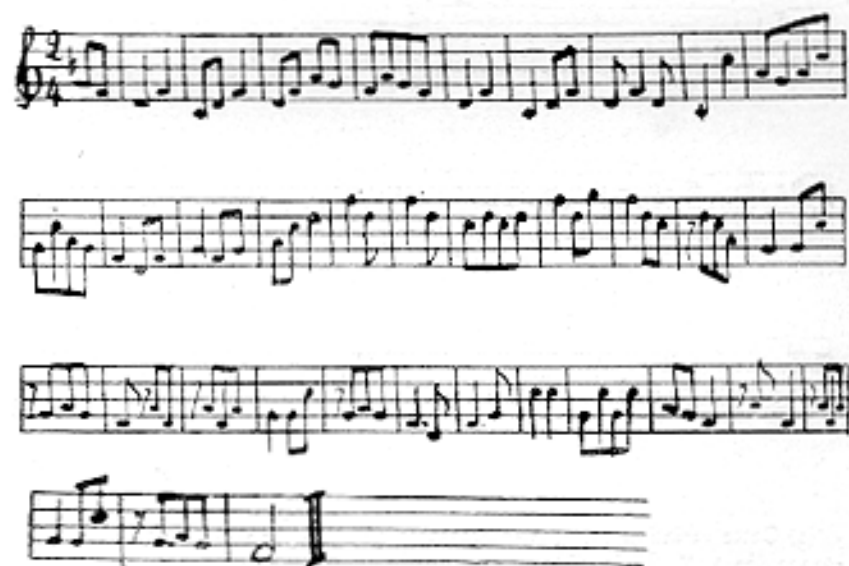


(1) Cette variation est plus connue que la précédente. Elle est aussi plus intéressante.

Nº 9. — Variante.



Nº 10. — *Tàu-Mã* — Variante.



N^o 10. — *Tâu-Mã*. — Variante pour dờn-nhị (1).



(1) Cette variation est plus intéressante que la précédente. Elle a été jouée en séance des A. V. H., le 28 septembre.

Remarque. — Quand on joue, soit pour accompagner une chanteuse, soit dans un orchestre, il convient de jouer tous ces morceaux en *ut* et non en *fa*.

PHÚ-LỤC.

page 278.



PHÚ-LỤC — chậm.

page 295.



NAM-XUÂN. — Le printemps du Sud (1) page 310.



(1) Un Annamite trouvera difficilement dans ce morceau, et dans celui qui suit, les airs qu'il connaît. Il convient en effet de les jouer et de les chanter conformément au graphique donné plus haut pour tous les airs du Sud.

NAM-BINH.

page 319.

très lent

très lent

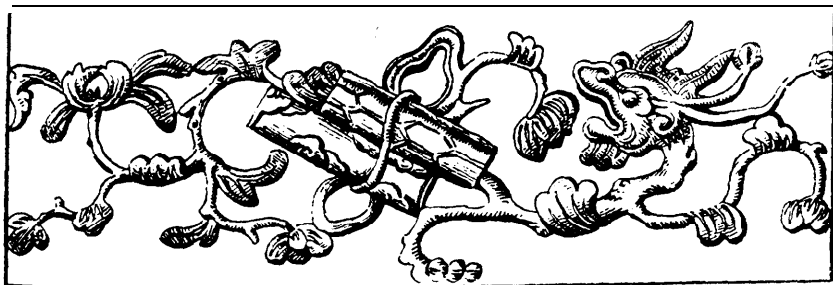
(sur la loi de l'instrument)

Quand le roi sort de son palais, les musiciens jouent les « *Muròi Bàn Tàu* » ; puis, quand le cortège se met en marche, les hautbois attaquent l'air suivant :

MARCHE SOLENNELLE POUR HAUTBOIS (accompagnement de tambours).



Cet air est le même que celui transcrit par Michel *Duc* CHAIGNEAU dans ses *Souvenirs de Hué*, p. 105.



CÉRÉMONIE D'INVESTITURE DU PRINCE HÉRITIER

Par S. E. **THÂN-TRỌNG-HUỆ**

Ministre de l'Instruction publique et de la Guerre.

« Pour asseoir un Gouvernement dans une situation inébranlable, dit l'Ordonnance Royale du 10 mars 1922, il importe d'assurer au Trône une base solide par une succession anticipée... »

C'est en s'inspirant de cette idée que les Membres du Conseil du **Tôn-Nhơn** et de celui du **Cơ-Mật** ont proposé à Sa Majesté l'Empereur d'élever le Prince **Vinh-Thụy** à la dignité de Prince Héréditaire. Après avoir consulté à ce sujet les représentants de la France ainsi que Leurs Majestés les Reines-Mères, Sa Majesté a rendu l'Ordonnance du 10 mars investissant le jeune prince du titre de **Đông-Cung Hoàng-Thái-Tử**, ou « Prince Héréditaire de la Couronne résidant au Palais de l'Est » (1).

Par le même acte, Elle a ordonné aux services compétents « de choisir un jour faste pour la célébration, à cet effet, d'une cérémonie rituelle dans les temples des Empereurs, et d'élaborer un programme de fête de proclamation solennelle... » C'est ainsi que la cérémonie

(1) D'après les rites, le Prince Héréditaire doit avoir une résidence officielle à l'Est du palais royal ; c'est pour cela qu'il est désigné sous le titre de **Đông-Cung**, « Palais de l'Est », ou encore sous celui de **Thanh-Cung**, « Palais Bleu », car le bleu est la couleur qui correspond à l'Est et au printemps, d'après la théorie sino-annamite des affinités naturelles.

d'investiture du Prince Héritier fut fixée au 2^e jour du 4^e mois de la 7^e année du règne de **Khải-Định**, 28 avril 1922.

Deux jours avant cette date, les **Tôn-Tước**, « Nobles appartenant à la famille royale », sont allés en grande cérémonie annoncer l'événement aux Empereurs antérieurs, dans les temples **Triệu-Miêu**, **Thái-Miêu**, **Hưng-Miêu** et **Thê-Miêu**, respectivement consacrés au culte de l'Empereur **Triệu-Tổ Tĩnh Hoàng-Đế**, connu aussi sous le nom de **Nguyễn-Kim**, père du fondateur de la dynastie seigneuriale des **Nguyễn**, à celui des Empereurs antérieurs à **Gia-Long**, à celui de l'Empereur **Hưng-Tổ Hiêu-Khương Hoàng-Đế**, père de **Gia-Long**, enfin à celui des Empereurs postérieurs à **Gia-Long**.



Le jour de la cérémonie, de grand matin, dès que le canon eut annoncé l'ouverture des portes du Palais, des mandarins des différents degrés sont venus, en costume d'apparat, garnir les terrasses qui se trouvent devant la salle du Trône, pendant que d'autres mandarins, appartenant au Ministère des Rites et au **Nội-Các**(1), sont allés, en grande tenue et accompagnés de la musique, au palais **Cần-Chánh** chercher les objets qui devront figurer sur les tables de la salle. Ces objets sont : 1° un brevet établi sur feuillets d'or, et les sceaux d'or qui seront donnés au prince ; 2° la proclamation royale renfermée dans un tube appelé **Kim-phụng-đồng**, **金鳳筒**, « tube du Phénix d'or » ; ce tube est suspendu à une tige en bois laqué rouge terminée par une tête de phénix d'or. Lorsque tous ces objets ont été placés sur les tables de la salle du Trône, le prince, dans un superbe costume jaune orangé, est venu s'installer dans la salle d'attente (2). En vertu d'une Ordonnance spéciale, il tenait à la main un **như-ý**, « bâton de commandement », en jade.

A 7 heures du matin, l'Empereur vint en chaise à porteur, avec le fastueux cortège rituel. Il était en grande tenue : bonnet à neuf dragons d'or, robe jaune, ceinture garnie de jade, sceptre de jade. Son arrivée fut annoncée par sept coups de canon et par les sons du tam-tam et de la cloche qui se trouvent sur les deux ailes de la porte **Ngọ-Môn**, porte principale du Palais.

(1) Secrétariat particulier du Roi.

(2) La salle d'attente du Prince Héritier est appelée **Ôc-Thứ**, **幄次**. D'après les rites, elle devrait être en dehors et à l'Est du Palais, mais, pour des raisons d'économie et à cause du jeune âge du prince, on l'a installée dans le corps même du Palais, à gauche de la salle du Trône.



Planche LXXIX. — Le Prince Héritier
de l'Empire d'Annam.

Aussitôt est arrivé M. le Résident Supérieur, accompagné d'un mandarin du Ministère des Rites et escorté par des cavaliers de la Cour. Il est reçu à sa descente de voiture, devant la porte **Ngọ-Môn**, par deux ministres. Puis, accompagné d'un mandarin, d'officiers et d'invités français, il traverse à pied les esplanades et pénètre dans la salle du Trône, où il est reçu d'abord par le Président du Conseil, puis par le Prince Héritier. M. le Résident Supérieur est introduit auprès de Sa Majesté ; il prononce son discours ; Sa Majesté se lève pour l'écouter, puis prononce le sien.

Après cette allocution, l'Empereur se rasseoit sur le trône, le Résident Supérieur et les invités français se retirent sur les deux côtés de la salle, le Prince Héritier rentre dans la salle d'attente (1), les autres princes et les mandarins reprennent leur rang, et la cérémonie des *lay* commence, sous le commandement des mandarins du Ministère des Rites. Ces *lay* sont faits par les princes et s'adressent au Roi.

Après l'exécution de cinq *lay*, le Prince Héritier sort de la salle d'attente et se met devant le trône, mais un peu à gauche (2). Il fait aussi les cinq prosternations rituelles, puis se met à genoux. Deux grands mandarins viennent s'agenouiller devant l'Empereur ; ils lisent l'un le brevet, l'autre les sceaux d'or, et les remettent au Prince, qui reçoit ces insignes de sa dignité et les confie à deux autres mandarins appartenant à la famille royale. Le prince fait encore cinq prosternations pour remercier l'Empereur, puis se retire dans la salle d'attente.

Un mandarin du **Nội-Các** vient demander la publication de la proclamation royale investissant le Prince de sa nouvelle dignité. Sa Majesté l'autorise, et un haut mandarin de Ministère de l'Intérieur vient prendre le **Kim-phụng-đồng**, qu'il fait transporter en grande pompe au pavillon **Phu-Văn-Lâu**, 敷文樓, « Pavillon des Edits », où la proclamation doit être affichée (3).

Après son départ, les princes et les mandarins font encore cinq *lay*, puis un mandarin du Ministère des Rites vient annoncer que la cérémonie est terminée.

L'Empereur descend du trône et prie M. le Résident Supérieur et

(1) D'après l'étiquette, le prince aurait dû rester dans la salle d'attente jusqu'au moment où il doit venir faire les salutations au Trône et recevoir l'investiture, mais, par égard pour le représentant de la France, il vint pour le recevoir et pour écouter son discours.

(2) Personne ne doit se mettre vis-à-vis du Trône ; le Prince Héritier lui-même doit se tenir un peu à gauche, tandis que les autres princes et les mandarins ne peuvent que se mettre dans les travées latérales.

(3) Cette Ordonnance est ensuite communiquée à tous les services et dans toutes les provinces.

les invités français de venir prendre une collation dans une salle d'attente. Les invités partis, Sa Majesté rentre dans son palais, et ce retour est annoncé par trois coups de canon.

Quelques instants après, vers neuf heures, les princes et les mandarins qui ont assisté à la cérémonie accompagnent le Prince Héritier en son palais An-Định-Cung. En plus de ces princes et de ces mandarins, le cortège se compose de cavaliers du Roi et de deux cents *lính*, habillés de rouge et portant des drapeaux rituels. La voiture du Prince est attelée de deux chevaux blancs ; elle est abritée par des parasols rouges. Les autels portatifs qui précèdent le cortège et qui portent le brevet et le sceau d'or sont également protégés par des parasols rouges.

Au palais An-Định-Cung, les princes et les ministres furent invités à prendre le thé.

Le lendemain de la cérémonie, le Prince Héritier, entenu *thanh-phục* (1), est allé faire des salutations de remerciement d'abord aux temples Triệu-Miêu, Thái-Miêu, Hưng-Miêu et Thê-Miêu, puis aux palais de Leurs Majestés les Reines-Mères et enfin chez la Reine Huệ-Phi, sa mère.

Le 2 mai, vers 7 heures du matin, a eu lieu une grande cérémonie au palais Thái-Hòa (salle du Trône), devant lequel les mandarins sont venus faire les cinq *lay* rituels et présenter à Sa Majesté une lettre de félicitations contenue dans une boîte laquée rouge et or, couverte d'un carré de soie rouge. Cette cérémonie est en tous points semblable à celle qui a lieu le jour du Têt et le jour de l'anniversaire de la naissance de l'Empereur.

Le 3 mai, les mandarins, en tenue *thanh-phục*, se sont rendus au palais An-Định-Cung pour présenter leurs félicitations au Prince, dans une lettre sur papier rouge enfermée dans une boîte semblable à celle qui avait été présentée à l'Empereur.

D'après les rites, les mandarins doivent faire quatre *lay* au Prince Héritier, mais en raison de son jeune âge et en vertu d'une autorisation spéciale de Sa Majesté, les mandarins lui ont fait seulement trois *khâu* (2) .

Ce jour là, le Prince est aussi en tenue *thanh-phục*. Pendant la cérémonie, il est assis sur un fauteuil au milieu de la pièce centrale du palais An-Định-Cung. A cause de l'exiguité de la pièce, les man-

(1) Robe à larges manches, jaune orangée pour le Prince Héritier, rouge pour les autres princes, bleue pour les mandarins ; pantalons rouges ; turban noir.

(2) Le *lay* exige une prosternation, tandis que le *khâu* se fait debout, en joignant les deux mains et en inclinant la tête.

darins du troisième degré et au-dessus furent seuls admis à pénétrer dans la pièce pour faire leurs salutations ; les autres les firent devant le perron.



Cette cérémonie d'investiture est la deuxième célébrée par la dynastie régnante. La première avait eu lieu le 9^e jour du 3^e mois de la 15^e année de Gia-Long, 6 avril 1816, pour le Prince **Hiệu**, le futur **Minh-Mạng**.

Cette première cérémonie fut célébrée comme celle que nous venons de décrire, sauf quelques petites différences : le prince resta dans la salle d'attente jusqu'au moment où il se présenta devant le Trône, parce qu'il n'y avait pas alors de représentant du Protectorat ni d'invités français.

En deuxième lieu, on ne termina pas la cérémonie rituelle en buvant du champagne....

Enfin, lorsque les mandarins présentèrent leurs félicitations au Prince Héréditaire, ils lui firent des *lay*, car le Prince **Hiệu** avait alors 25 ans.

Le Prince **Cánh** fut nommé aussi Prince Héréditaire, en 1793 ; il portait officiellement le titre de : **An-Duyệt Hoàng-Thái-Tử**, mais il n'y avait pas eu de cérémonie d'investiture, sans doute parce que Gia-Long n'était pas encore monté sur le trône impérial et que le prince était seulement âgé de 14 ans.



Văn-Vương, roi d'une principauté feudataire des Châu, en Chine, avait porté le titre de **Thê-Tử** 世子 avant de monter sur le trône, et son fils, **Võ-Vương**, premier empereur de cette dynastie (1122-1115), avait porté celui de **Thái-Tử** 太子. Aussi, certains auteurs prétendent-ils que le titre de **Thê-Tử** désignait le Prince Héréditaire d'un royaume vassal, tandis que celui de **Thái-Tử** était réservé à l'héritier du suzerain, c'est-à-dire au prince impérial. Mais dans le **Xuân-Thu**, les héritiers des royaumes vassaux portent indistinctement les deux titres. Ce n'est qu'à partir de la dynastie des **Hán** (3^e siècle avant J. C.), que l'héritier de l'Empereur, « fils du ciel », porte le titre de **Thái-Tử**, tandis que celui d'un prince vassal n'a que celui de **Thê-Tử**.

Dans l'histoire d'Annam, l'héritier du roi **Triệu-Văn-Vương**, qui régna de 136 à 124 avant J. C., portait le titre de **Thê-Tử**, et l'héritier du roi **Đinh-Tiên-Hoàng** fut nommé **Thái-Tử** en l'an 977.

Huế, le 16 mars 1922.

Le Conseil du Cờ-Mật
à Monsieur le Résident Supérieur en Annam, à Huế.

Nous, Membres du Cờ-Mật, avons l'honneur de vous communiquer ci-après l'Ordonnance Royale du 10 mars, au sujet de la désignation du Prince Héritier :

« Pour réunir les éléments disparates d'un pays en une parfaite unité, il faut qu'il y ait une centralisation politique ; pour asseoir un Gouvernement dans une situation inébranlable, il importe d'assurer au Trône une base solide par une succession anticipée. Inspirés de ces principes, les Illustres Empereurs d'autrefois désignaient d'avance leur héritier, afin de pouvoir perpétuer leur couronne et le culte de leurs Ancêtres.

« Notre premier fils, Vĩnh-Thụy, élevé sur les marches du Trône, est encore jeune en âge. Son éducation n'est que commencée, le polissage du jade n'est pas encore achevé. Nous aurions voulu, pour l'investir de cette haute dignité, attendre une autre année, lorsque son talent sera mûr et sa vertu formée.

« Cependant, dernièrement, les Membres du Conseil des Tờn-Nhờn et de celui du Cờ-Mật, à l'unanimité, Nous ont proposé de l'élever à la dignité de Prince Héritier. Certes, ils se sont dit : Un problème si important pour le Gouvernement doit être résolu au préalable, afin de fixer l'attention du peuple, qui saura sur qui fonder son espoir pour un jour lointain. On évitera ainsi les regards envieux des prétendants illégitimes et l'on raffermira les assises de la dynastie.

« Après des réflexions semblables, Nous avons trouvé que la continuation du pouvoir loyal, qui est une charge si lourde, constitue une question d'une haute portée politique, et Nous avons cru devoir consulter à ce sujet la Nation protectrice. Nous l'avons fait, en effet, et avons attendu depuis sa réponse.

« Le 25 du 1^{er} mois de cette année (21 février 1922), M. le Gouverneur Général, qui est venu Nous voir à la Capitale, Nous a annoncé la ratification du Gouvernement de la République et du Protectorat à notre projet.

« M. le Résident Supérieur partage également l'avis de M. le Gouverneur Général et Nous a déclaré que l'Etat-ami travaille ainsi à la consolidation et à la prospérité de l'Empire d'Annam, en reconnaissant officiellement la désignation anticipée du Prince comme héritier.

« Certes, l'avenir n'est à personne, et il n'appartient pas à l'homme de préparer lui-même son destin ; mais, par une prévoyance raisonnée, ne pourrait-on pas parer à toutes les éventualités et réussir dans toutes ses entreprises ?

« Devant l'unanimité des dignitaires de la Cour et l'insistance des nobles représentant du Protectorat, qui sont tous soucieux de la sécurité du Trône, Nous Nous sommes décidés à soumettre notre projet à Leurs Majestés les deux Reines-Mères, qui y ont donné leur consentement.

« Donc, Nous investissons notre premier fils, **Vĩnh-Thụy**, de la dignité de **Đông-Cung Hoàng-Thái-Tử**, « Prince Héritier de la Couronne, résidant au Palais de l'Est ».

« Les services compétents sont chargés, conformément aux règlements, de choisir un jour faste pour la célébration, à cet effet, d'une cérémonie rituelle dans les temples des Empereurs, nos Ancêtres, et d'élaborer un programme de fête de proclamation solennelle de la présente Ordonnance. Ils Nous adresseront à ce sujet un rapport pour sanction et exécution.

Respect à ceci ».



Discours de M. Pasquier, Résident Supérieur.

Sire,

Ce jour est un jour faste pour l'Annam, un jour de joie pour votre famille, un jour heureux pour le Protectorat. Votre fils va recevoir l'investiture de Prince Héritier. Par lui, nous sommes assurés de voir se perpétuer les belles qualités de loyauté envers la France et de dévouement aux intérêts du peuple qui se révélèrent chez votre Père, Sa Majesté **Đông-Khánh**, et qui, Sire, revivent si heureusement en vous. Pour mieux préparer le jeune Prince à son métier de roi, vous avez décidé, dans votre sagesse, de lui faire acquérir cette éducation française qui lui permettra de continuer l'œuvre de collaboration et d'association féconde que vous n'avez cessé de poursuivre vous-même depuis le moment où vous avez pris le pouvoir. L'œuvre de demain est contenue toute entière dans l'œuvre d'aujourd'hui. C'est pourquoi vous avez été prudent et avisé en prenant une détermination pour laquelle je vous présente les félicitations du Gouvernement de la République et de leurs Excellences le Ministre des Colonies et le

Gouverneur Général de l'Indochine. A ces compliments, j'ajoute, au nom des Français de l'Annam et au mien, nos souhaits et nos vœux pour le jeune Prince Vĩnh-Thụy.

Prince, vous êtes jeune, mais déjà vous portez en vous tous les espoirs d'une noble dynastie et de tout un peuple.

Vous êtes sympathique, et dans la vieille France, rien qu'à vous voir, on vous appellerait volontiers « le gentil Dauphin ».

En vous sont déposées les vertus ancestrales transmises par votre Père, développées par l'attentive éducation de Leurs Majestés les Reines-Mères.

Votre séjour en France les développera. La France vous apprendra à être un prince ouvert au progrès, bon et humain, étendant son regard, portant son esprit sur un plus vaste horizon, un prince cultivé, sincère, loyal et franc. Franchise vient de France. Et avec elle, un roi est sûr de laisser un nom sans tâche dans l'histoire.

Prince, souvenez-vous toujours que le jour où vous avez reçu le sceau de votre future destinée, deux grandes figures se sont penchées sur vous, pour vous sourire et vous protéger : le sage et vieil Annam et la douce et belle France resplendissante de clarté et de gloire.



Réponse à Sa Majesté au discours de M. le Résident Supérieur, à l'occasion de la cérémonie d'investiture du Prince Héritier.

Monsieur le Résident Supérieur,

Nous vous remercions de tout cœur des compliments affectueux que vous venez de prononcer en cette circonstance solennelle. Ils Nous ont rempli d'une joie bien sincère. Elle est bien naturelle cette joie du père qui voit en son fils l'ébauche d'un homme sérieux.

L'Héritier présomptif est appelé à jouer le rôle le plus important dans l'avenir de l'Annam et dans les relations officielles avec la Nation amie. Jusqu'ici, en raison de son jeune âge, Nous n'avions pas cru devoir acquiescer au désir de le créer Prince Héritier présomptif, désir exprimé à plusieurs reprises par le Conseil de la Famille Royale et les hauts dignitaires de la Cour. Mais, devant un avis identique du Gouvernement français et du Gouvernement du Protectorat de l'Indochine, qui, en souvenir des hautes vertus de Sa Majesté notre feu Père, et eu égard à la loyauté de nos propres sentiments envers la Nation protectrice, y ont donné officiellement leur ratification. Nous

sommes heureux de pouvoir répondre à ce sentiment unanime, en célébrant, en ce jour, cette cérémonie d'investiture de notre fils au titre de Prince Héritier présomptif. Nous croyons ainsi satisfaire les vœux des mandarins et du peuple d'Annam.

Elevé à cette haute dignité par laquelle il assumera beaucoup de responsabilités devant le pays, le jeune Prince a besoin dès maintenant de former son cœur et son esprit. Dans ce but, Nous avons décidé de l'emmener avec Nous en France, lors de notre prochain voyage, pour confier son éducation à la Nation protectrice. Et, ce faisant, Nous avons le ferme espoir de faire de lui, à son retour, un prince éclairé, initié aux sciences modernes, le préparant ainsi à ses futurs devoirs, en vue de resserrer chaque jour davantage les relations amicales qui Nous unissent à la France.

Cette heureuse circonstance Nous permet d'affirmer que la politique franche et loyale suivie par Nous aura les plus féconds résultats dont notre règne pourra s'énorgueillir.

En ce jour solennel, Nous souhaitons une longue prospérité au Gouvernement de la République et au Gouvernement du Protectorat de l'Indochine, et un bonheur constant à M. le Gouverneur Général ainsi qu'à vous-même, Monsieur le Résident Supérieur et, à vous tous, Messieurs.





VISITE DE S. M. L'EMPEREUR D'ANNAM A LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE

Le 10 Juillet 1922 (1).

La Société de Géographie a eu l'honneur, le 10 juillet 1922, à 10 heures 30, de recevoir la visite de S. M. l'Empereur d'Annam, qui a bien voulu répondre à l'invitation du Prince Bonaparte, Président de l'Association.

Ayant acquis en 1911, à Origny-en-Thiérache, la maison natale de Mgr. Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, initiateur, au XVIII^e siècle, de la politique française en Indochine ; y ayant inauguré, le 1^{er} juin 1914, un petit musée qu'heureusement les armées ennemies ont à peu près respecté ; ayant plus récemment, d'accord avec la Société bretonne de Géographie et l'Association du Vieux-Hué, placé des plaques

(1) Ce compte-rendu a été publié dans le numéro d'octobre 1922 du *Bulletin de la Société de Géographie* de Paris. Nous croyons devoir le reproduire ici, avec la bienveillante autorisation de l'auteur, M. A. Salles, et de la Direction du Bulletin, pour plusieurs raisons : il fixe un épisode mémorable du voyage de S. M. Khải-Định en France : il résume les découvertes principales faites jusqu'à ce jour par notre éminent collaborateur M. A. Salles ; il groupe la plupart des membres vivants des familles de l'Evêque d'Adran et de ses collaborateurs ; enfin, il complète les travaux que nous avons publiés et ceux que nous publierons encore au sujet des Français qui vinrent aider Gia-Long à reconquérir son trône. Les photographies qui accompagnent ce compte-rendu nous ont été communiquées par M. A. Salles, et ont été reproduites dans le *Bulletin de la Société de Géographie*, à l'exception des Planches LXXXIII et LXXXV, donnant la signature de Louis XVI et les signatures du traité de 1787. (Note du Rédacteur du Bulletin).

commémoratives sur les tombes des mandarins Jean-Baptiste Chaigneau et Philippe Vannier au cimetière de Lorient ; ayant l'intention de reprendre le projet, interrompu par la guerre, d'une statue à Mgr. d'Adran dans la ville qui le vit naître, la Société de Géographie de Paris se devait de continuer la tradition ainsi établie, en rendant hommage au souverain d'Annam, qui pratique si loyalement les sentiments d'amitié pour la France dont son grand ancêtre, l'Empereur Gia-Long, fut l'instigateur dans sa dynastie.

N'oublions pas les circonstances, vieilles de cent à cent cinquante ans, qui créèrent l'amitié franco-annamite : le Prince *Nguyễn-Ánh*, futur empereur Gia-Long, exclu du trône par des usurpateurs, errant presque seul à travers les îles du Golfe de Siam, rencontrant le missionnaire Mgr. Pigneau, écoutant ses avis, ses conseils, se prenant d'affection pour lui, puis lui confiant, avec son sceau personnel impérial, son fils aîné, un enfant, le Prince *Cánh*, pour venir à Paris demander le secours de la France ; — et l'Evêque d'Adran paraissant à la cour de Louis XVI, un peu fruste peut-être parmi des gens si raffinés, réussissant à intéresser le roi et son gouvernement aux affaires de la Cochinchine plus lointaine encore que l'Inde, signant comme plénipotentiaire du Prince *Nguyễn-Ánh* le traité du 28 novembre 1787 qui, en échange de secours militaires, nous concédait Tourane et Poulo-Condor, repartant avec son jeune protégé, mais contrecarré à Pondichéry par le Gouverneur Conway qui ne voulait pas de l'expédition de Cochinchine ; — et alors l'évêque s'ingéniant, gagnant à sa cause des commerçants, entraînant quelques jeunes officiers de la marine royale, reparaissant enfin à Saigon, lui et le petit prince, portés Par la frégate la *Méduse*, sans armée, mais suivis de navires particuliers chargés de munitions et d'approvisionnements.

Puis ce fut la grande période du rétablissement des *Nguyễn* sur le trône, sous l'impulsion, en pleine confiance réciproque, du Prince *Nguyễn-Ánh* et de l'Evêque d'Adran, la réorganisation de l'armée et de la marine, la construction des citadelles à la Vauban, l'hydrographie précise de la côte, la marche au Nord, l'attaque, la défense, le succès sur terre et sur mer, avec Chaigneau, Vannier, Dayot, Olivier, Barisy, et quelques autres Français. Malheureusement, une vie si intense épuisa vite Mgr. Pigneau avant d'arriver au but : il mourut sous les murs de *Qui-Nhơn* le 9 octobre 1799.

Mais le Prince *Nguyễn-Ánh* avait la victoire en mains ; bientôt il entra dans Hué, prit dès lors le nom de Gia-Long et, durant 18 ans, gouverna son peuple comme un monarque vraiment grand, ayant toujours auprès de lui Chaigneau et Vannier, grands mandarins admis au Conseil de l'Empire, considérés comme membres de la famille



Planche LXXX. — Sa Majesté Khải-Định à la Société de Géographie de Paris.

- (1) Sa Majesté ; (2) S. E. Nguyễn -Hữu -Bàì, Ministre de l'Intérieur et des Finances ;
 (3) M. Thái -Vân -Toàn, Interprète de S. M.; (4) M. Pasquier, Résident Supérieur en Annam ;
 (5) M. H. Cordier, Vice-Président de la Société de Géographie ; (6) M. G. Grandidier,
 Secrétaire Général de la Société ; (7) M. A. Salles, membre de la Commission
 centrale de la Société ; (8) M. l'Amiral Besson, id. ; (9) M. l'Amiral Degouy, id. ;
 (10) M. l'Amiral Hallez, de la famille Pigneau ; (11) M. le Capitaine de Branges de Bourcia, id. ;
 (12) M. G. de Chaigneau ; (13) M. le Dr Neveu-Lemaire.

royale, vrais continuateurs de l'amitié franco-annamite instituée par Mgr. d'Adran (1).

En présence de tels souvenirs, la Société de Géographie a pensé qu'il serait opportun de grouper pour un jour en son siège social tous les objets originaux rappelant ces beaux débuts des rapports entre Français et Annamites ; de convier en même temps les membres des familles de nos compatriotes, premiers pionniers de notre protectorat d'Extrême-Asie, pour les présenter au successeur actuel de l'Empereur Gia-Long.

C'est ce qu'elle a fait en hommage à S. M. **Khái-Định**.



Grâce à la bienveillante approbation des Ministères des Affaires Etrangères, des Colonies, de la Marine et de l'Instruction publique, avec le concours des Missions Etrangères, des familles Haliez, Lefebvre de Béhaine, Piette, apparentées à Mgr. d'Adran, des descendants de Chaigneau et de Vannier, de Madame Coquereau, nièce Dayot, et de M. Ch. Dayot, petit-neveu, il a été possible de réunir pour le 10 juillet tous les documents de première main dont l'existence est connue. Ces objets furent exposés dans la salle de la Bibliothèque en façade sur le boulevard Saint-Germain, dont la disposition se prêtait fort bien à une telle présentation. Nous en donnons ici la liste à titre documentaire.

Sur le grand coté de la Bibliothèque, face aux fenêtres :

1° — Au milieu, le portrait de Mgr. Pignenu de Béhaine, peint à Paris par Mauperin, en 1787, appartenant au Séminaire des Missions, unique portrait dont toute autre figuration du prélat dérive, et qui est ici reproduit ;

2° — Au-dessous, l'original en caractères chinois, sur satin brodé, de la célèbre oraison funèbre prononcée par l'Empereur Gia-Long aux obsèques de Mgr. d'Adran, document illustre, qui fut conservé jusqu'à ces derniers mois à l'évêché de Saigon, mais, qui, se dégradant sous l'influence du climat, a été récemment envoyé par

(1) Voir la conférence de M. Cl. E. Maitre sur Pierre Pigneau, *évêque d'Adran, initiateur de la politique française en Indochine*, faite à la Société le 5 juin 1914, à l'occasion de l'ouverture du Musée d'Adran à Origny-en-Thiérache, in : « *La Géographie* », 1914, 2^e semestre, page 67.

Mgr. Quinton au Séminaire de la rue du Bac, pour y être préservé dans de meilleures conditions (Voir ci-dessous la reproduction) ;

3^o — A droite de l'évêque, le portrait de Jean-Baptiste Chaigneau, peinture chinoise, conservée par son petit-fils, M. G. de Chaigneau, représentant le mandarin en turban cochinchinois et costume militaire annamite du temps, un peu francisé ;

4^o et 5^o — Au-dessous de ce portrait et bout à bout, les deux grands diplômes mandarinaux décernés à Nguyễn-Văn-Thắng, Marquis de Thắng-Toán (J. B. Chaigneau) par l'Empereur Gia-Long en sa première année (1802). puis par l'Empereur Minh-Mạng, 5^e année (1824) (Archives G. de Chaigneau) ;

6^o — De l'autre côté du portrait de l'évêque, le portrait de Philippe Vannier, peinture française des environs de 1830, appartenant à M. Auguste Vannier, petit-fils. buste de grandeur naturelle, costume français avec la Croix de la Légion d'honneur, sans aucun attribut annamite ;

7^o et 8^o — Au-dessous également, les deux grands diplômes mandarinaux, similaires de ceux de Chaigneau, au nom de Nguyễn-Văn-Chân (Ph. Vannier), Marquis de Chân-Võ, sous l'Empereur Gia-Long, 1^{re} année, puis Marquis de Chân-Thanh en la 5^e année de l'Empereur Minh-Mạng (Archives Aug. Vannier) ;

9^e — Perpendiculairement au grand panneau précédent, au haut bout de la salle, se dressait le portrait, en pied et en grandeur nature, de S. A. le Prince Cảnh, fils de S. M. Gia-Long, jolie peinture de Mauperin, faite à Paris en 1787, ayant figuré en 1791 à l'exposition de l'Académie royale de peinture et de sculpture (1) ; le jeune pupille de Mgr. d'Adran est représenté debout, en bottes et costume rouges, la tête coiffée du turban cochinchinois, rouge lui aussi, aux ailes largement épanouies par les soins de Léonard, coiffeur de la Reine Marie-Antoinette ; la main droite posée sur un bonnet mandarinal de grande tenue (Missions Etrangères) ;

10^o — D'un côté de ce portrait, une belle lettre en caractères, sur papier jaune impérial (1m37 x 0m50), de S. M. Minh-Mạng, à Vannier et Chaigneau après leur retour en France (7^e année, 1826), pour leur adresser des remerciements et des cadeaux (Archives G. de Chaigneau) ;

(1) De la Chavignerie : *Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française*, Paris. 1885, tome 11. page 57 : — Collection des livrets des anciennes expositions depuis 1673 jusqu'à 1800. Exposition de 1791, Paris 1870. page 17, n^o 115.



Planche LXXXI. — Exposition, à la Société de Géographie, des documents originaux concernant les Français au service de Gia -Long.

11⁰— De l'autre côté du Prince **Cánh**, deux plans manuscrits rappelant l'œuvre du jeune colonel Victor Olivier, qui enseigna surtout aux Annamites l'art des constructions à la Vauban ; d'abord celui de la citadelle de Saigon, édifié en 1790, réduit du lever de Brun (1795), dessin fait en 1799 de la main de Jean-Marie Dayot, l'hydrographe (N° 3 de la série des cartes manuscrites de J. M. Dayot, Archives du Service hydrographique de la Marine) ;

12⁰— Ensuite le plan de la citadelle de **Dzuyên-Khánh** (Nha-Trang), dans laquelle Mgr. d'Adran et le Prince **Cánh** furent plusieurs fois assiégés par les rebelles **Tây-Sơn**, probablement de la plume d'Olivier lui-même (Archives du Commandant Lefebvre de Béhaine) ;

13⁰— L'extrémité opposée de la salle (côté du Secrétariat) était occupée par les frères Jean-Marie et Félix Dayot. En première ligne, leur portrait, l'aîné assis, le second debout, tous deux portant l'uniforme de la marine française à la fin du XVIII^e siècle, peinture chinoise vraisemblablement faite vers 1795 à Manille (Appartient à M. Charles Dayot. petit-neveu) ;

14⁰— L'œuvre hydrographique de Jean-Marie Dayot était représentée par les deux feuilles de sa « Carte des côtes de la Cochinchine et du Cambodge » (n° 1^A et 1^B de sa série), assemblées sur un panneau, cartes manuscrites de sa main (Archives du Service hydrographique de la Marine) ;

15⁰— En même temps, l'exactitude de son travail se trouvait établie par le rapprochement de sa carte des ports de Hône-Cohé et Cua-bé (N° 8 de sa série manuscrite, Archives du Service hydrographique), avec la carte actuelle de la Marine n° 4369, sur laquelle, en hommage des ingénieurs hydrographes modernes, le port de Cua-bé est devenu port Dayot, avec un mont Dayot et un cap Dayot, avec une île d'Adran dont le sommet est la Pierre d'Adran, avec une île et un mont Chaigneau, une baie et un sommet Olivier (1).

(1) Dans cet hommage, Ph. Vannier, qui est resté auprès de l'Empereur Gia-Long plus longtemps qu'aucun autre Français (1789-1825), a été omis. On doit souhaiter que le Service hydrographique veuille bien combler cette lacune en donnant le nom de Vannier à une baie et un sommet *non-dénommés* de Port-Davot et environs.

Un hommage analogue fut rendu lors de l'établissement du premier plan de Saigon en 1865 ; une rue, au cœur de la ville française, fut baptisée rue d'Adran, et autour d'elle il y eut les rues Chaigneau, Vannier, Olivier, Dayot. En 1922, la rue d'Adran est devenue la rue Guynemer qui, eut été mieux placée ailleurs.



Les autres documents se trouvaient répartis sur le vaste meuble à cartes géographiques, qui occupe une partie de la surface de cette salle de la Bibliothèque, avec la note gaie de quelques porcelaines à décor bleu, garnies de fougères ou de branches de roses.

16° — Au centre, à la place d'honneur, sur un plateau incrusté de nacre, l'original du traité du 28 novembre 1787, que M. Raymond Poincaré, Ministre des Affaires Etrangères, avait bien voulu confier pour quelques heures à la Société de Géographie ;

17° — Au-delà, sur la table, un petit vase d'argent à trois pieds, ayant appartenu à Mgr. d'Adran (Appartenant au Commandant Lefebvre de Béhaine) ;

18° — Un couvert d'argent aux armoiries de Mgr. Pigneau (Au Commandant Lefebvre de Béhaine) ;

19° — Et la charmante miniature du Prince **Cánh**, qui avait été faite à Paris, en 1787, pour Mgr. d'Adran, et que celui-ci légua à son neveu Stanislas Lefebvre (Au Commandant Lefebvre de Béhaine) (1) ;

20° — A côté du Traité, l'original sur parchemin de la Commission de Louis XVI au Comte de Montmorin, pour la signature du traité de Versailles (Relié dans le tome 19, folio 119, Asie, Mémoires et Documents, Archives des Affaires Etrangères) ;

21° — Tout auprès, sous verre, pour faire la contre-partie de la pièce précédente, une empreinte à l'encre noire du sceau impérial, que S. M. Gia-Long avait remis à Mgr. d'Adran comme emblème de sa mission de plénipotentiaire, empreinte jointe à un billet de l'évêque à sa nièce Sophie, de Paris, 18 juin 1787 (Archives de M. Maurice Piette) ;

22° — La belle lettre en caractères, du 17^e jour de la 12^e lune de la 50^e année de **Cánh-Hưng** (31 janvier 1790), par laquelle S. M. Gia-Long remercie Louis XVI pour le Traité de Versailles et le retour du Prince **Cánh**, pièce qui, malheureusement, n'est qu'une copie ancienne, certifiée conforme par de Guignes (le père) et, malgré cela, sujette à

(1) La miniature semblable, qui avait été faite pour la mère du Prince **Cánh**, existe encore ; elle est aux mains du Prince **Crông-Đế**, qui l'a emportée à son départ de Hué pour l'étranger, il y a quelques années.



Planche LXXXII. — Exposition, à la Société de Géographie, de documents originaux concernant les Français au service de Gia -Long.

caution quant à sa date exacte (1), l'original ayant, paraît-il, disparu pendant la Révolution (Tome 21, Asie, Mémoires et Documents, folio 64, Archives des Affaires Etrangères) ;

23° — Sous verre, une lettre autographe de « Cochinchine, 2 mars 1787 », par laquelle Mgr. d'Adran raconte à son frère le chanoine, la rougeole que vient d'avoir le Prince **Cảnh**, et les préparatifs pour une grande attaque contre les **Tây-Sơn** (Archives de M. Maurice Piette) ;

24° — Sous verre aussi, une lettre autographe de Jean-Marie Dayot, datée de Calcutta, 25 février 1796, adressée à Stanislas Lefebvre, neveu de Mgr. Pigneau, pour lui exposer dans quelles conditions, à la suite de certains ennuis, il avait quitté l'Empereur Gia-Long. En outre, il y dit : « Je m'occupe à mettre au net les plans que j'ai de la côte de Cochinchine et je suis à la douzième carte » (2) (Archives du Commandant Lefebvre de Béhaine) ;

25° — Une miniature, travail chinois, figurant Jean-Marie Dayot en turban et robe mandarinale, en buste, vers 1805 ; les traits en doivent être exacts, car la ressemblance est réelle avec le précédent portrait (n° 13) malgré un vieillissement d'une dizaine d'années. Cette petite peinture, d'une absolue fraîcheur de coloris, appartient à Madame Coquereau, née Clémentine Dayot, nièce de l'hydrographe ; une autre miniature semblable est aux mains de M. Ch. Dayot, petit-neveu ;

26° à 32° — Viennent sept cartes hydrographiques manuscrites, complétant avec celles décrites ci-dessus (11, 14 et 15) la série des cartes levées par Jean-Marie Dayot et *dessinées pur lui* ; ces sept cartes sont, avec leurs numéros dans la série Dayot :

(N° 1, Carte générale en deux feuilles, 14° ci-dessus),
N° 2, Rivière de Saigon,

(1) La traduction (en copie) certifiée par l'Evêque d'Adran, dit : 17° j., 12° l., 50° année « c'est-à-dire le 31 janvier 1790 ». La correspondance est exacte, suivant M. Henri Maspéro ; et l'évêque signe sa certification le 5 février 1790, Tout cela est en bon accord. — Mais le texte de Guignes dit : 22° j., 10° l., 50° année, ce qui correspondrait au 9 novembre 1789. Alors il faudrait incriminer le copiste de la traduction pour erreur quant aux deux dates annamite et française, et admettre que Mgr. d'Adran ait fait attendre sa certification pendant trois mois. Il est plus plausible que de Guignes s'est trouvé en présence d'une pièce apportée non roulée, mais pliée, abîmée aux plis, et qu'il a rétabli la date avec incertitude.

(2) Jean-Marie Dayot revint plus tard auprès de l'Empereur Gia-Long, puis-que le titre de sa carte générale manuscrite dit : « corrigée et assujettie à de nouvelles observations en 1804 et 1807 ».

(N^o 3, Citadelle et ville de Saigon, 110 ci-dessus),
N^o 4, de St-Jacques à Pandaran,
N^o 5, du Faux Varella à Tamquan,
N^o 6, Camraigne,
N^o 7, Gnathrang,
(N^o 8, Hône-Cohé et **Cua-bé**, 15^o ci-dessus),
N^o 9, Xuan-day,
N^o 10, Cou-mong et Quin-hone (1)
(Service hydrographique de la Marine).

33^o — *Le Pilote de la Cochinchine*, recueil relié, rassemblant toutes les cartes de Jean-Marie Dayot (y compris le n^o 11, Tourane), celles-ci étant dessinées par son frère cadet, Félix Dayot, recueil augmenté de quelques cartes gravées, de l'Amiral Rosily, et qui fut confié au Commandant de Kergariou pour la mission de la Cybèle, en 1817-18 (Archives du Service hydrographique de la Marine, Port. 180, Div. 2, n^o 7) ;

34^o — Toujours sur le grand meuble à cartes, mais de l'autre côté du Traité, nous trouvons le Rôle d'équipage de la frégate la *Dryade*, sur laquelle figurent comme passagers « à la table du capitaine, Mgr. l'évêque d'Adran, le Prince de la Cochinchine, un parent du Prince », de Lorient le 23 décembre 1787 à Pondichéry le 19 mai 1788 (Archives Nationales, Marine, C⁶918) ;

35^o — Puis le rôle de la frégate la *Méduse*, où sont inscrits de même « Le Prince de la Cochinchine, le cousin du Prince, l'Évêque d'Adran », embarqués à Pondichéry le 14 juin 1789, débarqués à la Baie Saint-Jacques le 28 juillet 1789 (Archives Nationales, Marine, C⁶917) ;

36^o — Sous verre, une longue lettre autographe de Jean-Baptiste Chaigneau à son frère aîné, du 19 octobre 1821, annonçant son retour

(1) Le n^o 11, Tourane d'après Lord Macartney, complète la série de 12 (une carte ayant deux feuilles) dont parle Dayot dans la lettre ci-dessus (24) et dans son mémoire hydrographique ; mais, quant à présent, il ne s'est pas retrouvé au Service hydrographique ; son intérêt est d'ailleurs secondaire, puisque Dayot n'avait fait, pour cette partie de la côte, que copier Lord Macartney.

Les dix numéros ci-dessus (11 feuilles) sont inscrits comme suit au Service hydrographique : Portefeuille 180, div. 2, n^o 81, (2 feuilles).

-	4	-	3 ¹	-	4 ¹
-	7	-	5 ¹	-	6 ¹
-	8	-	3 ¹	-	4 ¹ - 5 ¹
-	9	-	3 ¹	-	5 ¹

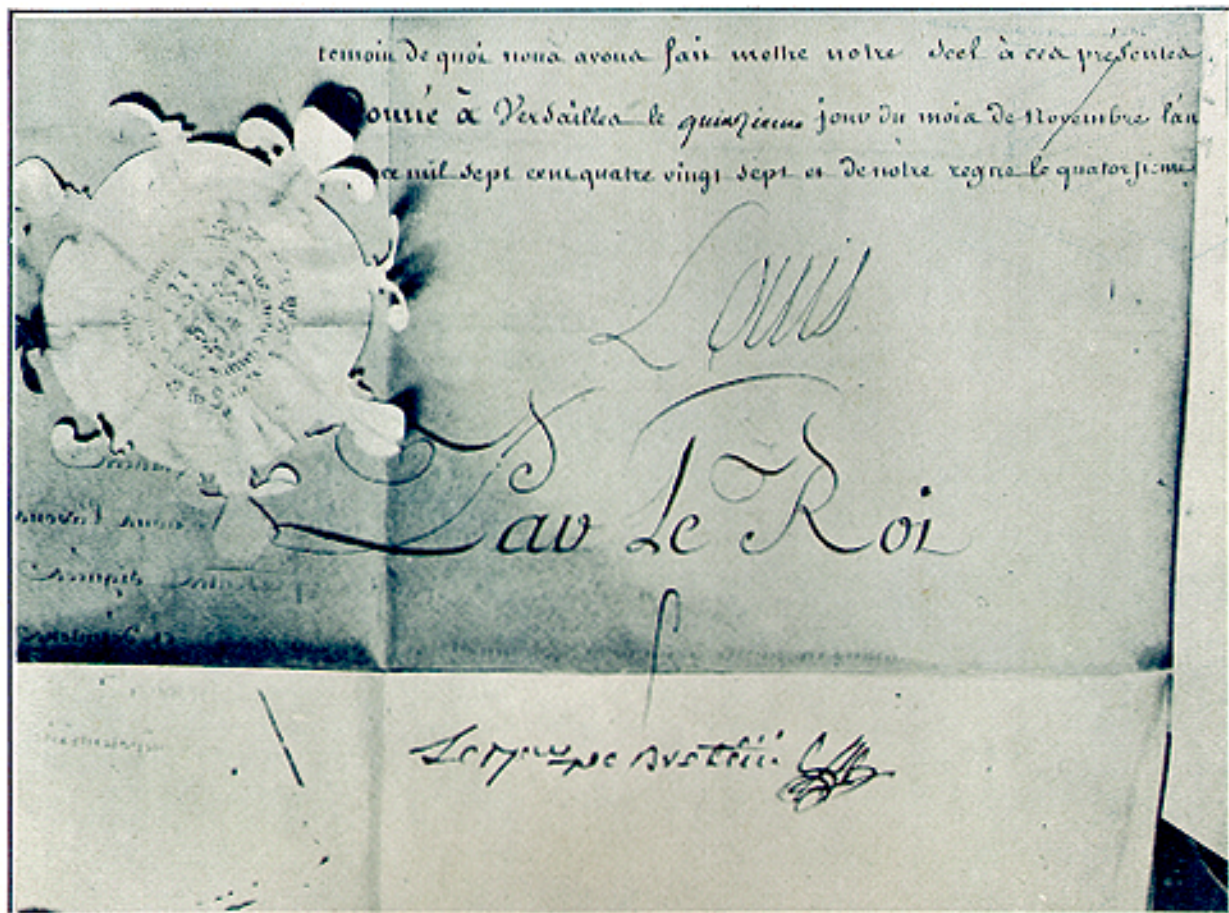


Planche LXXXIII. — Signature et sceau de Louis XVI.

à Hué et racontant les derniers jours de l'Empereur Gia-Long (Archives G. de Chaigneau) ;

37^o — Plus loin, un exemplaire manuscrit du Catéchisme en *quôc-ngũ* (langue nationale annamite en écriture latine), composé en 1774 par Mgr. d'Adran (Archives des Missions Etrangères, Vol. 1095) ;

38^o — Et à côté, une formule en caractères chinois, imprimée, au cachet de Mgr. d'Adran, pour la nomination des curés indigènes (Archives du Commandant Lefebvre de Béhaine) ;

39^o — Une miniature reproduisant les traits d'Eugène Chaigneau, neveu du mandarin, qui fut d'abord chancelier de son oncle, puis, au départ de celui-ci pour France, son successeur, mais ne put réussir à se faire accepter par l'Empereur **Minh-Mạng** (Appartenant à M^{lle} Berthe de Chaigneau, sa nièce) ;

40^o — Sous verre, une lettre autographe d'un autre officier français au service de S. M. Gia-Long, Laurent Estiennet Barisy, dont la fille, Hélène, fut plus tard élevée par Jean-Baptiste Chaigneau, qui l'épousa en secondes noces, en 1817. Barisy écrit à Stanislas Lefebvre, de Tranquebar, le 25 janvier 1799 : « Son Excellence, Mgr. votre Oncle, est parti (sic) avec l'armée d'occupation que commande Son Altesse Royale le Prince héritier... » (Archives du Commandant Lefebvre de Béhaine) ;

41^o — Lettre autographe de Victor Olivier à Stanislas Lefebvre, écrite de Macao, le 29 octobre 1795, racontant brièvement le départ des frères Dayot et ses propres difficultés avec les Portugais (Archives Lefebvre de Béhaine) ;

42^o — Enfin, au bout de la table, l'œuvre linguistique importante de Mgr. d'Adran, représentée en premier lieu par son « *Dictionarium Anamitico Latinum* », copie de 1773 de l'original qui disparut en 1778 dans un incendie du Séminaire de Ca-mau, en Basse-Cochinchine, copie qui a probablement servi à Mgr. Taberd pour la composition du dictionnaire ci-dessous (44) (Archives des Missions Etrangères, Vol. 1060) ;

43^o — Puis par son dictionnaire chinois-annamite-latin (Archives des Missions Etrangères, Vol. 1064) ;

44^o — Et par le « *Dictionarium anamitico-latinum, primitus inceptum ab illustrissimo et reverendissimo P. J. Pigneaux, episcopo Adranensi..... dein absolutum et editum à J. L. Taberd, episcopo Issuropolitano.....* » à Serampore, en 1838, exemplaire offert à la Société

de Géographie de Paris, par Mgr. Taberd lui-même (Bulletin de la S. de G., sept. oct. 1839, P. 213) ;

45^o — En outre, dans une vitrine devant la fenêtre centrale, figuraient divers documents pour la plupart manuscrits. D'abord un groupe de lettres autographes de Mgr. d'Adran, appartenant au Contre-Amiral Hallez, son arrière petit-neveu ;

46^o — Un autre lot tiré des archives du Commandant Lefebvre de Béhaine, au même degré de parenté ;

47^o — Une autre collection importante, heureusement échappée de Vervins avant l'occupation allemande, confiée par M. Maurice Piette, arrière petit-cousin ;

48^o — Puis, dans une seconde vitrine : un lot de papiers concernant Jean-Baptiste Chaigneau, dix ordres de service des Empereurs Gia-Long et Minh-Mạng, en caractères chinois, quatre certificats de ses services dans la marine française, une copie certifiée par lui de ses actes de mariage, avec la liste de ses enfants (Archives A. Salles) ;

49^o — Quatre lettres autographes de Jean-Baptiste Chaigneau (Archives G. de Chaigneau) ;

50^o — Trois lettres autographes de Victor Olivier (Archives Lefebvre de Béhaine) ;

51^o — Deux lettres autographes de Jean-Marie Dayot (Archives Ch. Dayot) ;

52^o — Un lot de lettres autographes de Généreux Félix Dayot (Archives Ch. Dayot).



La Société de Géographie avait convié à la réception de l'Empereur d'Annam les membres, connus d'elle, des familles de Mgr. Pigneau de Béhaine et des mandarins Chaigneau, Vannier, Dayot, Barisy (1). Tous n'ont malheureusement pu répondre à notre appel, retenus par diverses causes et en particulier par les délais nécessaires pour se rendre à Paris.

La famille de Mgr. d'Adran se trouvait représentée par la descendance directe de sa première sœur aînée, Marie-Louise Pigneau, épouse Lefebvre : le contre-amiral Adolphe Hallez et le Cdt. F. A. E.

(1) Nous ne savons, quant à présent, s'il reste quelque parente de Victor Olivier, ou d'autres Français de l'ère de Gia-Long.



Planche LXXXIV. — Le Prince Cánh.

(Portrait, par Maupérin, conservé au Séminaire des Missions -Etrangères de Paris.)

Lefebvre de Béhaine, celui-ci toutefois avisé trop tard remplacé par son gendre le Capitaine de Branges de Bourcia. M. Raoul Péret, Président de la Chambre des députés, descendant aussi de Marie-Louise Pigneau, n'avait pu se rendre à la réunion. De même M. Maurice Piette, Directeur du Contrôle au Ministère de l'Intérieur, descendant de Marie-Anne Pigneau, tante de Mgr. d'Adran, sœur jumelle de son père, avait dû s'excuser, étant retenu par son service.

De la famille Chaigneau, nous avons eu le plaisir d'avoir M. Gaston de Chaigneau, venu du Morbihan, petit-fils du mandarin et d'Hélène Harisy, avec sa fille Madame Claude Dondon et son gendre ; Madame et Monsieur S. Royot, arrière petit-fils, Inspecteur général du Lloyd de France à Vannes ; M. Francis Goullin, Directeur de la Société Nantaise d'électricité à Nantes, arrière petit-fils de Michel Chaigneau (frère cadet de Jean-Baptiste) accompagné de son fils François, élève à l'Ecole Polytechnique, et de son neveu Xavier Brunellière. Made-moiselle Mathilde Fournier, petite-fille de Jean-Baptiste Chaigneau et de Benoite Hổ-Thị-Huê, habitant Nancy, Madame Moquet (de Nantes) et M^{lle} Isabelle de Chaigneau (de Rennes), petites-filles du second mariage avec Hélène Barisy, avaient dû s'excuser à cause de leur santé et de l'éloignement de la capitale. De même, M^{lle} Berthe de Chaigneau, nièce d'Eugène Chaigneau, petite-nièce du Mandarin, résidant actuellement au Château de Brangolo en Lochrist (Morbihan).

M. Gaston de Chaigneau avait qualité pour représenter aussi, avec Madame Claude Dondon (sa fille) et M. S. Royot (son neveu), son arrière grand-père Laurent Estiennet Barisy, grand mandarin, marquis de Thành-Tin, décédé si prématurément en 1802. MM. Kerlero du Crano, père et fils, arrière petits-neveux, n'ont pas été touchés en temp sutile.

De la famille de Ph. Vannier, a pu être présent son petit-fils, M. Auguste Vannier, rédacteur des Postes en retraite à St-Brieuc, assisté de son gendre, M. J. Geffroy, greffier-adjoint à Guingamp. (M. Marcel Vannier, arrière-petit fils, sous-chef de gare au canal de Suez, a salué l'Empereur d'Annam à bord du Porthos à son arrivée en Egypte).

La famille Dayot avait délégué M. Charles Dayot, industriel à Combourg, petit-neveu des deux frères hydrographes, accompagné de Madame Dayot et d'un de leurs fils, le jeune Michel. Combien avons-nous regretté l'absence de Madame Coquereau, née Clémentine Dayot, propre nièce des Dayot, de Cochinchine, alors que sa lucide mémoire a conservé tant de souvenirs précis sur la généalogie de cette considérable famille, de Redon à l'Isle de France, comme de Janzé à Manille. Son grand âge l'a empêchée de quitter l'Isle-et-Vilaine, et

ses trois fils, MM. Charles, Joseph et François Coquereau, ont dû s'excuser, le second, docteur en médecine à Châtillon-sous-Paris, retenu à la dernière minute par une opération chirurgicale urgente.

D'autre part, la famille spirituelle de Mgr. d'Adran se trouvait représentée par les RR. PP. Robert, premier assistant du Supérieur général des Missions Etrangères, Adrien Launay, archiviste, et Léculier, représentant du groupe des Missions d'Indochine, Mgr. de Guébriant, Supérieur général, absent de Paris, n'ayant pu rentrer en temps utile à la capitale.

. . .

Le Prince Bonaparte, Président de la Société de Géographie, empêché par une indisposition, a eu le très vif regret de ne pouvoir accueillir lui-même l'Empereur d'Annam au siège de l'Association. Il a dû déléguer ses pouvoirs à cet effet à M. Henri Cordier, Membre de l'Institut, premier Vice-Président, qui a reçu S. M. **Khải-Định**, assisté de M. G. Grandidier, Secrétaire Général et de M. A. Salles, Membre de la Commission Centrale.

L'Empereur était lui-même accompagné par M. Pasquier, Résident Supérieur en Annam, par S. E. **Nguyễn-Hữu-Bài**, Ministre de l'Intérieur et des Finances, Membre du Conseil du **Cơ-Mật**, Comte de **Phước-Môn**, par M. J. d'Elloy, Administrateur des Services civils, et par M. **Thái-Văn-Toán**, interprète de Sa Majesté.

Après quelques mots de bienvenue au seuil de l'hôtel de la Société, M. Henri Cordier invita Sa Majesté à se rendre au deuxième étage, dans la grande salle de la Bibliothèque. Là, lui furent présentés M. A. Lacroix, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Sciences, deuxième Vice-Président de la Société, puis les Membres de la Commission Centrale, et enfin, une à une, les personnes appartenant aux familles des Français qui servirent jadis auprès de l'Empereur Gia-Long. Sa Majesté se prêta avec une simplicité toute française à ces présentations, serrant la main à chacun de la manière la plus bienveillante.

L'Empereur se rendit après cela dans la salle de l'Exposition et fut conduit tout d'abord, au centre, devant le portrait de Mgr. Pigneau de Béhaine et l'original du Traité de 1787. Là, sous les yeux du prélat qui, dans son cadre, semblait heureux de recevoir en France le successeur de son grand ami Gia-Long, S. M. **Khải-Định** put constater que, depuis la signature du pacte, le frêle ruban de soie bleue, unissant comme un symbole les deux sceaux de cire rouge des plénipotentiaires de France et de Cochinchine, est resté, préservé chez nous depuis 135 ans, intact et sans rupture.

Art. 10.

Ledit traité sera ratifié par les deux
Souverains contractants, et les ratifications seront
échangées dans l'espace d'un an ou plutôt s'il faut le plus.

En foi de quoi nous plénipotentiaires
avons signé le présent Traité, et y avons fait apposer le cachet
de nos armoiries.

Fait à Versailles le vingt-neuf Novembre mil sept
cent quatre vingt sept.

L. de V. *Wurmser*
+ 896. *Wurmser*

Article séparé
à l'usage de plusieurs traités de l'année 1787.

Son attention s'attacha ensuite assez longuement sur la signature autographe de Louis XVI (20) qu'accompagne un beau cachet royal blanc, aux rebords découpés de fleurs de lys. Elle se fixa aussi sur l'empreinte du sceau dont Mgr. d'Adran était porteur (21) et écouta avec bienveillance le souhait qu'il soit possible de retrouver au palais de Hué l'original même de ce sceau historique.

A propos du grand diplôme mandarin décerné en 1802 à J. B. Chaigneau (4), je rappelai le souvenir si précieux qui s'attache à sa rédaction. Quand le mandarin chargé de la chancellerie voulut écrire le nom propre français, il fut fort embarrassé pour le figurer en caractères et désigner la famille du nouveau mandarin ; il vint soumettre la difficulté à l'Empereur Gia-Long, qui dit aussitôt : « Il n'est pas du pays ; c'est un étranger ; dès lors, il est de ma famille ». Ainsi Chaigneau, Vannier et les autres Français reçurent-ils des noms annamites avec le nom de famille de la dynastie régnante, les Nguyễn, ce qui témoignait de la « générosité » de S. M. Gia-Long, ainsi que le constate Chaigneau après avoir relaté le fait dans sa *Notice sur la Cochinchine* (1). C'est ainsi également que, sur son portrait (3^e ci-dessus), Chaigneau porte le pantalon de soie rouge de la famille impériale.

Sa Majesté remarqua aussi, sur le rôle d'équipage de la *Dryade*, non seulement les noms des illustres passagers que portait cette frégate, mais également, parmi les « aspirants volontaires », le nom d'un bien jeune homme, « Olivier de Puymanel », originaire de Carpentras, embarqué à Lorient le 15 décembre 1787 et qui, séduit sans doute par les récits de Mgr. d'Adran et la gentillesse du Prince Cảnh durant la traversée jusqu'à Pondichéry, quitta sans autorisation son bâtiment à la première relâche, en Cochinchine, avant même le retour de l'évêque, et est ainsi porté comme ayant « déserté à Paulo-Condor le 19 septembre 1788 ». Le futur constructeur des citadelles annamites s'exposait ainsi, à rien moins que « trois ans de galères » (2) pour passer au service de l'Empereur Gia-Long.

La lettre précieuse de J. B. Chaigneau, la première écrite de Hué à son frère aîné, le 19 octobre 1821, après son retour de France, retint un bon moment l'attention de Sa Majesté. Chaigneau y dit son chagrin à la nouvelle de la mort du « vieux Roi », « car c'était un brave homme ».

(1) Archives des Affaires Étrangères, Asie, Mémoires, Tome 21, folio 228. — Michel Đứơc Chaigneau raconte le même fait dans ses *Souvenirs de Hué* (page 19) en copiant le texte de son père.

(2) Ordonnance concernant les classes du 31 octobre 1784, titre XVIII, des déserteurs, article 7 ; — Ord. concernant les volontaires, du 1^{er} janvier 1786.

Il raconte les derniers jours du souverain qui « est mort comme il avoit vécu, avec tout son sang-froid et sa raison », et les conseils donnés par lui à l'héritier présomptif « en présence de tous les grands mandarins qu'il avoit assemblés dans sa chambre ». Or, dans son récit, il n'y a pas trace de ces recommandations de méfiance à l'égard des Français, qu'une tradition aujourd'hui bien établie attribue à l'empereur mourant ; combien Chaigneau eût été blessé de tels propos ! Il s'en serait amèrement plaint à son frère aîné. Loin de là, il rapporte qu'au sujet des navires français, l'empereur dit, parlant de la France : « *C'est une bonne nation* », et Chaigneau d'ajouter : « *Ce sont ses propres paroles* ». Non, S. M. Gia-Long est restée jusqu'au dernier jour fidèle à l'amitié et à la reconnaissance, et l'on ne peut douter que cette mauvaise tradition soit fausse, qui portait atteinte à la noblesse de caractère du plus grand des souverains d'Annam (1).

Sa Majesté examina ainsi tous les objets, tous les documents, l'un après l'autre, sans hâte, écoutant avec quelque émotion les explications que je me permettais de lui donner.

Après avoir tout vu, l'Empereur adressa ses remerciements au Président et à la Commission Centrale de la Société de Géographie pour avoir réuni à son intention tous ces souvenirs historiques concernant la période de fondation de sa dynastie.

Puis, revenu dans la grande salle, S. M. **Khải-Định** tint à remercier plus particulièrement les membres des familles de Mgr. Pigneau de Béhaine et des officiers français, ses collaborateurs. Les ayant fait rassembler, l'Empereur les assura de son attachement à la mémoire de tous les Français qui servirent fidèlement l'Empereur Gia-Long, ajoutant que si, après la mort du grand empereur, des difficultés se produisirent, cela tint à l'incompréhension entre Français et Annamites, et qu'au surplus le souverain d'Annam n'était pas un autocrate et se voyait obligé de prendre en considération l'opinion des grands mandarins.

S. M. **Khải-Định** prit ensuite congé et se retira, laissant à la Société de Géographie l'impérissable souvenir de sa haute bienveillance.

A. SALLES,

*Inspecteur des Colonies en retraite,
Membre de la Commission Centrale.*

(1) Le rapport de J. B. Chaigneau au Ministre des Affaires Etrangères, du 19 octobre 1821 (*in* H. Cordier, Consulat à Hué. p. 55) donne moins de détails sur la mort de l'empereur et n'a pas la précision de la lettre de même date, quant aux « propres paroles ».



Planche LXXXVI. — M^{gr} Pigneau de Béhaine, Evêque d'Adran.

(Portrai, par Maupérin, conservé au Séminaire des Mission -Etrangères de Paris.)



S. M. l'Empereur d'Annam a bien voulu, à l'occasion de sa visite à la Société de Géographie, faire remettre à chacune des personnes qui suivent, un précieux souvenir de son aimable passage :

- Prince Bonaparte, un Kim-khánh de 1^{re} classe.
MM. Henri Cordier, un Kim-khánh de 1^{re} classe.
A. Lacroix, un Kim-khánh de 1^{re} classe.
G. Grandidier, un Kim-khánh de 1^{re} classe.
A. Salles, un Kim-tiến de 1^{re} classe.
S. Reizler, un Kim-khánh de 2^e classe.
M^{lle} Menu, un Kim-bôi de 2^e classe.

Membres de la famille Pigneau :

- Contre-Amiral Haliez, un Kim-khánh de 1^{re} classe.
Commandant Lefebvre de Béhaine, un Kim-khánh de 1^{re} classe.
Capitaine de Branges de Bourcia, un Kim-khánh de 1^{re} classe.
MM. Raoul Peret, un Kim-khánh Hors classe avec étui.
Maurice Piette, un Kim-khánh de 1^{re} classe.

Membres de la Famille Chaigneau :

- M. Gaston de Chaigneau, un Kim-khánh de 1^{re} classe.
M^{mes} Claude Dondon, un Kim-bôi de 1^{re} classe.
Vve Moquet, née de Chaigneau, un Kim-bôi de 1^{re} classe.
M^{lle} Isabelle de Chaigneau, un Kim-bôi de 2^e classe.
M. Symphorien Royot. un Kim-khánh de 2^e classe.
M^{lle} Mathilde Fournier, un Kim-bôi de 2^e classe.
MM. Francis Goullin, un Kim-khánh de 2^e classe.
François Goullin. un Kim-khánh de 2^e classe.
Xavier Brunellière, un Kim-khánh de 2^e classe.
M^{lles} Josèphe Goullin, un Kim-bôi de 2^e classe.
Berthe de Chaigneau, un Kim-bôi de 2^e classe.

Membres de la famille Vannier :

- M. Auguste Vannier, un Kim-khánh de 1^{re} classe.
M^{me} Geffroy, née Vannier, un Kim-bôi de 1^{re} classe.

Membres de la famille Dayot :

M^{me}Clémentine Coquereau, née Dayot, un Kim-bôi de 1^{re} classe.

D^r Joseph Coquereau, un Kim-khánh de 2^e classe.

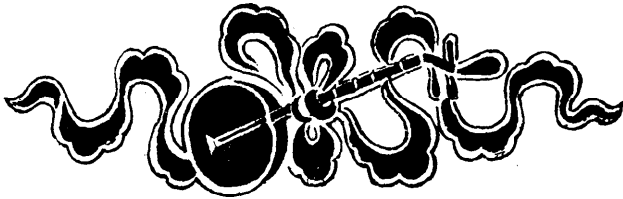
M. Charles Dayot, un Kim-khánh de 2^e classe.

M^{me} Charles Dayot, un Kim-bôi de 1^{re} classe.

Membre de la famille Barisy :

M. Kerlero du Crano, un Kim-khánh de 1^{re} classe.

En outre, à chacune des personnes des familles ci-dessus, Sa Majesté a offert sa photographie avec signature autographe, sous un joli cadre d'argent ciselé à la manière annamite.



初曰哲人於知己固不遠千里而來好會正相親又何忘一朝
 而遊緬思舊德載貢新恩富源沙國故特差遣命詞制戰轉
 水步機兵鑒收伯多祿上師西土偉人南朝上客慈眉目令
 道佳契志慈慈父作林杓近接德會詢容實類獨恨因事
 難予特丁是少之崎嶇翻救天海而岐公允道深憫之何保
 雖往想言詣于宗國特以兵來援平遙而事與心違然同仇
 敵愾于古人寧為義相過共會而謀棄蒙發戊申返故邦之
 節正望好音庚戌海東肅之舟楫最信約其言特使正養安
 之師道尤嚴晉接日常隆接濟之奇謀屢出道德中談笑義
 既契于益眷鳳塵冰經營椅尤享于聯袂終始之真三不
 平生之交遇均歡但期歷過年華水為好也誰料塵埋玉
 靜言思之爰贈為太子太傅忠肅公諡曰忠愍以彰碩德
 之懿馨以表嘉賓之偉績於戲客生一頃天堂之去難留
 哀榮哀親聞之特為整饬公堂與沐我寵光故初

景
 光緒十年十一月十二日



Planche LXXXVII. — Panneau, en satin brodé, portant le texte de l'oraison funèbre composée par Gia-Long en l'honneur de l'Evêque d'Adran.

(Conservé au Séminaire des Mission -Etrangères de Paris.)

S O M M A I R E

Communications faites par les membres de la Société.

	Pages
Musique annamite ; airs traditionnels (E. LE BRIS).	255
Cérémonie d'investiture du Prince Héritier (S. E. THÀN-TRỌNG-HUẾ).	311
Visite de S. M. l'Empereur d'Annam à la Société de Géographie (A. SALLES)	321

Erratum. — Page 205, ligne 14 du texte, dans l'article de M. Cosserat : *Le cimetière des Con-Tre à Kim-Long*, le texte de l'auteur portait : Les nécessités de la vie ; et non : La nécessité.

A V I S

L'Association des Amis du Vieux Hué, fondée en novembre 1913, sous le haut patronage de M. le Gouverneur Général de l'Indochine et de S. M. l'Empereur d'Annam, compte environ 450 membres, dont 300 européens, répandus dans toute l'Indochine, en Extrême-Orient et en Europe, et 150 indigènes, grands mandarins de la Cour et des provinces, commerçants, industriels ou riches propriétaires.

Pour être reçu membre adhérent de la Société, adresser une demande à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, en lui désignant le nom de deux parrains pris parmi les membres de l'Association. La cotisation est de 12 \$ d'Indochine par an ; elle donne droit au service du Bulletin, et, lorsqu'il y a lieu, à des réductions pour l'achat des autres publications de la Société. On peut aussi simplement s'abonner au Bulletin, au même prix et à la même adresse.

Le **Bulletin des Amis du Vieux Hué**, tiré à 550 exemplaires, forme (fin 1921) 9 volumes in-8°, d'environ 3.500 pages en tout, illustrés de 577 planches hors texte, et de 580 gravures dans le texte, en noir et en couleur, avec couvertures artistiques. — Il paraît tous les trois mois, par fascicules de 80 à 120 pages. — Les années 1914-1919 sont totalement épuisées. Les membres de l'Association qui voudraient se défaire de leur collection sont priés de faire des propositions à *M. le Président des Amis du Vieux Hué, à Hué (Annam)*, soit qu'il s'agisse d'années séparées, soit même de fascicules détachés.

Pour éviter les nombreuses pertes de fascicules qu'on nous a signalées, désormais, les envois faits par la poste seront recommandés. Mais les membres de la Société qui partent en congé pour France sont priés instamment de donner leur adresse exacte au Président de la Société, soit avant leur départ de la Colonie, ou en arrivant en France, soit à leur retour en Indochine.

Menu d'accès

- Accès par Volume.
- Accès par l'Index Analytique des Matières.
- Accès par l'Index des noms d'auteurs.
- Recherche par mots-clefs.

RETOUR PAGE
D' ACCUEIL

